

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le 31 décembre 2011 et 2010

### Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel incombe à la direction. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. La direction est aussi responsable de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel ainsi que de leur concordance, s'il y a lieu, avec ceux présentés dans les états financiers consolidés.

La Société maintient un système de contrôles internes qui lui procure l'assurance raisonnable que ses registres financiers sont fiables et que son actif est protégé de manière adéquate. Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP, les auditeurs indépendants de la Société, qui ont émis leur rapport.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est secondé pour ce faire par le comité d'audit, dont tous les quatre membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre de temps à autre les membres de la direction et les auditeurs indépendants afin d'examiner les états financiers et tout élément se rapportant à l'audit. Les auditeurs indépendants de la Société peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit. Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit, qui en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.



Brian McManus  
Le président et  
chef de la direction



George T. Labelle, CA  
Le premier vice-président et  
chef des finances

Saint-Laurent (Québec)  
Le 15 mars 2012

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Stella-Jones Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Stella-Jones Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1er janvier 2010, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que les notes annexes incluant les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stella-Jones Inc. aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1er janvier 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.



Montréal (Québec)

Le 15 mars 2012

---

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur, permis n° 19983

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario, membre de PricewaterhouseCoopers International Limited, chaque société membre étant une entité distincte sur le plan juridique.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

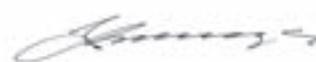
	Note	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
<b>Actif</b>				
<b>Actif courant</b>				
Débiteurs	6	76 511	56 315	30 160
Instruments financiers dérivés	21	349	—	2 196
Stocks	7	243 590	205 335	212 590
Frais payés d'avance		8 348	4 517	3 223
Impôts sur le résultat à recouvrer		1 721	2 875	4 726
		<b>330 519</b>	<b>269 042</b>	<b>252 895</b>
<b>Actif non courant</b>				
Immobilisations corporelles	8	119 441	104 763	87 684
Immobilisations incorporelles	9	71 062	64 179	16 781
Goodwill	9	91 720	73 973	5 494
Autres actifs	10	4 314	5 331	5 185
		<b>617 056</b>	<b>517 288</b>	<b>368 039</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>				
<b>Passif courant</b>				
Dette bancaire	11	2 585	31 923	56 119
Comptes créditeurs et charges à payer	12	43 693	32 426	21 481
Instruments financiers dérivés	21	171	44	31
Partie courante de la dette à long terme	13	1 465	10 459	4 746
Partie courante des provisions et autres passifs à long terme	14	9 418	4 705	1 235
		<b>57 332</b>	<b>79 557</b>	<b>83 612</b>
<b>Passif non courant</b>				
Dette à long terme	13	178 629	115 369	82 334
Passifs d'impôt différé	17	43 417	34 685	14 284
Provisions et autres passifs à long terme	14	2 117	3 668	4 629
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18	2 271	2 572	2 257
Instruments financiers dérivés	21	1 378	1 335	1 400
		<b>285 144</b>	<b>237 186</b>	<b>188 516</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital-actions	15	131 272	130 229	52 019
Surplus d'apport		1 342	1 376	1 112
Résultats non distribués		201 268	155 636	128 015
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 970)	(7 139)	(1 623)
		<b>331 912</b>	<b>280 102</b>	<b>179 523</b>
		<b>617 056</b>	<b>517 288</b>	<b>368 039</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,



Tom A. Bruce Jones, C.B.E.  
Administrateur



George J. Bunze, CMA  
Administrateur

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

 Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010  
 (en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global							Capitaux propres \$
	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Impact de la conversion de devise étrangère \$	Conversion des dettes à désignées comme éléments de couverture nets \$	Pertes sur couverture de flux de trésorerie non réalisées \$	Total \$	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	130 229	1 376	155 636	(8 471)	2 243	(911)	(7 139)	280 102
<b>Résultat global</b>								
Résultat net de l'exercice	—	—	55 709	—	—	—	—	55 709
Autres éléments du résultat global	—	—	(2 105)	6 232	(1 197)	134	5 169	3 064
<b>Résultat global de l'exercice</b>	—	—	53 604	6 232	(1 197)	134	5 169	58 773
<b>Transactions avec les actionnaires</b>								
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	(7 972)	—	—	—	—	(7 972)
Régime d'options d'achat d'actions	655	—	—	—	—	—	—	655
Levée d'options d'achat d'actions	—	(255)	—	—	—	—	—	(255)
Régimes d'achat d'actions des employés	388	—	—	—	—	—	—	388
Rémunération fondée sur des actions	—	221	—	—	—	—	—	221
	1 043	(34)	(7 972)	—	—	—	—	(6 963)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	131 272	1 342	201 268	(2 239)	1 046	(777)	(1 970)	331 912

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (suite)**

 Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010  
 (en milliers de dollars canadiens)

	Capital- actions \$	Surplus d'apport \$	Résultats non distribués \$	Impact de la conversion de devise étrangère \$	Cumul des autres éléments du résultat global			Total \$	Capitaux propres \$
					Conversion des dettes à long terme désignées comme éléments de couverture nets \$	Pertes sur couverture de flux de trésorerie non réalisées \$	Pertes sur couverture de flux de trésorerie reclassées au résultat net \$		
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	52 019	1 112	128 015	—	(637)	(986)	—	(1 623)	179 523
<b>Résultat global</b>									
Résultat net de l'exercice	—	—	34 441	—	—	—	—	—	34 441
Autres éléments du résultat global	—	—	(779)	(8 471)	2 880	(85)	160	(5 516)	(6 295)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	—	—	33 662	(8 471)	2 880	(85)	160	(5 516)	28 146
<b>Transactions avec les actionnaires</b>									
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	(6 041)	—	—	—	—	—	(6 041)
Échange des reçus de souscription contre des actions ordinaires (note 5 b))	77 748	—	—	—	—	—	—	—	77 748
Régime d'options d'achat d'actions	159	—	—	—	—	—	—	—	159
Levée d'options d'achat d'actions	—	(41)	—	—	—	—	—	—	(41)
Régimes d'achat d'actions des employés	303	—	—	—	—	—	—	—	303
Rémunération fondée sur des actions	—	305	—	—	—	—	—	—	305
	78 210	264	(6 041)	—	—	—	—	—	72 433
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	130 229	1 376	155 636	(8 471)	2 243	(1 071)	160	(7 139)	280 102

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action ordinaire)

	Note	2011 \$	2010 \$
<b>Ventes</b>		<b>640 148</b>	<b>561 046</b>
<b>Charges</b>			
Coût des ventes		515 286	467 783
Frais de vente et d'administration		35 835	32 548
Autres pertes, montant net		1 059	25
	16	552 180	500 356
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>87 968</b>	<b>60 690</b>
<b>Charges financières</b>			
Intérêts sur la dette à long terme		6 777	8 914
Autres intérêts		1 262	1 651
		8 039	10 565
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>79 929</b>	<b>50 125</b>
<b>Charge (économie) d'impôts sur le résultat</b>			
Exigibles	17	23 147	16 996
Différés	17	1 073	(1 312)
		24 220	15 684
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>55 709</b>	<b>34 441</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire</b>	15	<b>3,49</b>	<b>2,27</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire</b>	15	<b>3,48</b>	<b>2,26</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010  
(en milliers de dollars canadiens)

	2011 \$	2010 \$
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>55 709</b>	<b>34 441</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Variation nette des gains (pertes) à la conversion des états financiers des établissements étrangers	6 232	(8 471)
Variation des gains (pertes) à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers	(1 211)	3 228
Impôt sur la variation des gains (pertes) à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers	14	(348)
Variation des gains (pertes) sur la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	178	(108)
Impôt sur la variation des gains (pertes) sur la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(44)	23
Variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(2 784)	(1 039)
Impôt sur la variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	679	260
Pertes sur couverture de flux de trésorerie reclassées au résultat net	—	160
	<b>3 064</b>	<b>(6 295)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>58 773</b>	<b>28 146</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

 Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010  
 (en milliers de dollars canadiens)

	Note	2011 \$	2010 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>			
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net de l'exercice		55 709	34 441
Ajustements pour			
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles		4 523	4 851
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles		4 192	5 502
Désactualisation des intérêts		1 239	1 405
Perte à la cession d'immobilisations corporelles		505	36
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		(1 965)	(120)
Rémunération fondée sur des actions		221	305
Perte sur instruments financiers dérivés		—	2 196
Dépréciation d'actifs		2 206	2 950
Charges financières		8 039	10 565
Impôts sur le résultat		23 147	16 996
Impôts sur le résultat différés		1 073	(1 312)
Provision pour unités d'actions incessibles		747	408
Autres		(9)	(160)
		<b>99 627</b>	<b>78 063</b>
<b>Variations des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie</b>			
Débiteurs		(11 968)	(11 560)
Stocks		(30 204)	31 282
Frais payés d'avance		(3 408)	(304)
Impôts sur le résultat à recouvrer		(79)	177
Comptes créditeurs et charges à payer		6 153	5 729
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		(270)	(347)
Provisions et autres passifs à long terme		3 359	2 271
		<b>(36 417)</b>	<b>27 248</b>
Intérêts versés		(8 594)	(10 011)
Impôts payés sur le résultat		(21 822)	(13 692)
		<b>32 794</b>	<b>81 608</b>
<b>Activités de financement</b>			
Diminution de la dette bancaire		(4 792)	(23 148)
Augmentation des coûts de financement différés		(122)	(1 144)
Augmentation de la dette à long terme		98 286	66 027
Remboursement de la dette à long terme		(80 108)	(103 932)
Ententes de non-concurrence à payer		(1 218)	(1 311)
Dividendes sur les actions ordinaires		(7 972)	(6 041)
Produit de l'émission d'actions ordinaires		788	421
Produit de l'émission des reçus de souscription		—	76 903
		<b>4 862</b>	<b>7 775</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Diminution (augmentation) des autres actifs		(459)	31
Acquisition d'entreprises	5	(29 015)	(83 565)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(658)	(922)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 834)	(5 157)
Diminution des actifs détenus en vue de la vente		205	—
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		105	230
		<b>(37 656)</b>	<b>(89 383)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>		<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>—</b>	<b>—</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## 1 NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Stella-Jones Inc. (la « Société ») œuvre en Amérique du Nord dans la production et la commercialisation de produits industriels en bois traité sous pression, et elle se spécialise dans la fabrication de traverses de chemin de fer, de poutres et de poteaux en bois pour servir les entreprises de services publics dans les domaines de l'électricité et des télécommunications. La Société fabrique le produit de préservation du bois, la créosote, et d'autres produits à base de goudron de houille, et offre également à l'industrie ferroviaire des services de collecte et de disposition de traverses usagées. Des services d'aiguillage et d'entretien de locomotives et de wagons de chemin de fer sont également offerts ainsi que du combustible à chaudière dérivé de traverses. La Société offre également des produits de bois traité au marché résidentiel et des services personnalisés aux détaillants et aux grossistes en vue d'applications extérieures. Ses autres principaux produits comprennent des pilotis pour constructions maritimes, des pieux pour les fondations, du bois de construction, des glissières de sécurité pour les autoroutes et du bois traité pour des ponts. La Société possède des usines de traitement et des installations d'écorçage de poteaux au Canada et aux États-Unis, et elle vend ses produits principalement dans ces deux pays. Son siège social est situé à Saint-Laurent, au Québec (Canada). La Société est constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions et ses actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole SJ.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION ET ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (LES « IFRS »)

La Société établit ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tels qu'ils sont énoncés dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les IFRS telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et il est exigé que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société a donc commencé à présenter son information conformément à ce référentiel dans les états financiers consolidés intermédiaires aux 31 mars 2011 et 2010. Dans ces présents états financiers consolidés, le terme « PCGR du Canada » s'entend des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers consolidés constituent les premiers états financiers annuels de la Société et de ses filiales établis selon les IFRS. Sauf pour certains choix liés à la transition présentés à la note 4, la Société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables dans ses états de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été appliquées. La note 4 présente l'information sur l'incidence du passage aux IFRS sur les états consolidés de la situation financière, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, y compris la nature et l'effet des principaux changements de méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui avaient été établis conformément aux PCGR du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 15 mars 2012.

### BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés et certaines dettes à long terme qui sont évalués à la juste valeur.

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### a) Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Les filiales en importance sont les suivantes : Guelph Utility Pole Company Ltd., I.P.B. – W.P.I. International Inc., 4552822 Canada Inc., 4552831 Canada Inc., Stella-Jones Canada Inc., Stella-Jones U.S. Holding Corporation (« SJ Holding »), Stella-Jones Corporation (« SJ Corp »), Stella-Jones U.S. Finance Corporation, Canadalux S.à.r.l. et Tangent Rail Corporation (« Tangent »). SJ Holding, SJ Corp, Stella-Jones U.S. Finance Corporation, Canadalux S.à.r.l. et Tangent sont considérées comme des établissements étrangers ayant une monnaie fonctionnelle différente de celle de la Société.

À la suite de la fermeture des affaires le 31 décembre 2010, Tangent a été fusionnée avec SJ Corp. La société survivante a été Tangent, dont le nom a été remplacé par Stella-Jones Corporation au moment de la fusion.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION (SUITE)

#### a) Filiales (suite)

Les filiales sont toutes des entités que la Société contrôle parce qu'elle a le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles et qu'elle y détient généralement une participation qui lui confère plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertis sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et cessent de l'être dès que la Société cesse de détenir le contrôle.

L'acquisition des filiales de la Société est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée lors de l'acquisition d'une filiale consiste en la juste valeur des actifs transférés, des passifs pris en charge et des parts de capitaux propres émises par le groupe. La contrepartie transférée inclut également la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et les passifs éventuels pris en charge lors de l'acquisition d'une filiale sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent de l'ensemble de la contrepartie transférée, la juste valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise et la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans la société acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables et des passifs pris en charge est comptabilisé dans le goodwill. Si le coût d'acquisition est moins élevé que la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, l'écart est constaté directement dans le compte consolidé de résultat. Les opérations et les soldes intersociétés ainsi que les profits non réalisés découlant d'opérations entre sociétés sont éliminés. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela a été nécessaire pour les rendre conformes aux méthodes adoptées par la Société.

#### b) Coentreprises

Les comptes consolidés de la Société comprennent les comptes liés à une participation de 50 % dans Kanaka Creek Pole Company Limited (« Kanaka »), une coentreprise comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Une coentreprise est une entité dans laquelle la Société détient une participation à long terme et sur laquelle elle exerce, conjointement, un contrôle sur les décisions stratégiques, financières et opérationnelles, un contrôle qu'elle partage avec un ou plusieurs coentrepreneurs en vertu d'un accord contractuel.

### CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

#### a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

#### b) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours moyen mensuel. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion découlant du règlement de transactions en monnaie étrangère et de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées dans le compte de résultat, au poste « Autres pertes, montant net », à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et différées dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global ».

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES (SUITE)

#### b) Transactions en monnaies étrangères (suite)

Les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de la conversion de devise sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat, à l'exception des écarts de change résultant de la conversion de placements disponibles à la vente et des écarts de change résultant de la conversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût sont convertis au cours de change historique.

#### c) Activités à l'étranger

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture dans le cas des actifs et des passifs, et au cours moyen de l'exercice, dans le cas des produits et des charges. Les différences de conversion sont comptabilisées dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global ».

#### d) Couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers

Les écarts de change résultant de la conversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour autant que la couverture soit efficace et sont présentés dans les capitaux propres. Si la couverture se révèle inefficace, ces écarts de change sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat. Lors de la sortie de l'élément couvert d'un investissement étranger (la filiale), le montant cumulé comptabilisé dans les capitaux propres doit être reclassé au compte consolidé de résultat et faire partie du profit ou de la perte résultant de la sortie.

### CONSTATATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les revenus provenant de la vente de produits et de services sont constatés lorsque l'entité a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, l'entité ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, le montant des revenus peut être évalué de façon fiable, il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité et les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Les revenus sont présentés, déduction faite des rabais et des ristournes, des retours et des provisions pour retours ainsi que des réclamations pour produits endommagés.

La Société prend part à des ententes où sont offerts séparément des services d'approvisionnement et de traitement de traverses. Ces services comprennent principalement l'approvisionnement, le dimensionnement, l'inspection et le traitement de traverses de chemin de fer pour lesquelles le produit est constaté lorsque les services sont rendus, selon l'entente contractuelle. Les produits provenant de l'approvisionnement, du dimensionnement et de l'inspection des traverses de chemin de fer non traitées peuvent être reconnus soit au moment de la vente des traverses ou soit au moment où les services de traitement sont rendus, selon l'entente contractuelle. Les produits provenant du traitement sont constatés lorsque les services de traitement sont rendus ou lorsque les traverses sont expédiées. Selon certaines ententes, le client fournit les traverses non traitées, et la Société offre tous les autres services. La Société capitalise les dépenses engagées pour rendre les services et les renverse au coût des ventes au même moment où les produits sont constatés.

La Société offre des services de collecte et d'élimination de traverses usagées. Les produits sont constatés lorsque certaines étapes sont atteintes dans le processus de collecte de traverses usagées à partir du droit de passage des clients le long du chemin de fer.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### CONSTATATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (SUITE)

La Société récolte également des billots en fonction des permis de coupe dans le cadre de son processus d'approvisionnement en matières premières destinées à la transformation en poteaux destinés aux sociétés de services publics. Les billots qui ne satisfont pas aux normes de qualité requises pour les poteaux destinés aux sociétés de services publics sont régulièrement récoltés et vendus à des tiers. Les revenus provenant de la vente de billots autres que ceux destinés aux sociétés de services publics sont compris dans le coût des poteaux vendus parce qu'ils font partie des produits dérivés de la Société. Les ventes de billots qui ne satisfont pas aux normes de qualité ont totalisé 11 493 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (9 433 \$ en 2010).

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse, des soldes bancaires et de placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

### DÉBITEURS

Les débiteurs représentent les montants que doivent les clients en contrepartie des produits vendus ou pour des services rendus dans le cadre de l'activité courante. Les débiteurs sont classés comme actifs courants si le paiement est exigible dans un an, tout au plus. Les débiteurs sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite mesurés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

### STOCKS

Les stocks de matières premières sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette et comprennent les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux de fabrication. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts d'emprunt engagés au cours de la période de construction, diminué du cumul des amortissements. La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ses parties. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en utilisant des taux basés sur la durée d'utilité estimative des actifs.

	Durée d'utilité
Immeubles	de 7 à 60 ans
Équipement de production	de 5 à 60 ans
Équipement d'anti-pollution	de 10 à 60 ans
Matériel roulant	de 3 à 15 ans
Matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Les routes sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements fondé sur les volumes de bois coupé. Les montants d'amortissement sont imputés aux résultats selon la proportion des volumes de bois coupé sur les volumes estimatifs à couper dans la zone autorisée desservie par la route, puis portés en diminution du coût historique.

Les valeurs résiduelles et la durée d'utilité des immobilisations sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées, le cas échéant.

### COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour l'utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés au titre des charges d'intérêts dans le compte consolidé de résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont constatées au coût et amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont enregistrées au coût et non amorties. La méthode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont révisées sur une base annuelle.

	Mode	Durée d'utilité
Relations clients	Amortissement linéaire et dégressif	de 3 à 25 ans
Ententes de non-concurrence	Amortissement linéaire	6 ans
Enregistrement de la créosote	—	Indéterminée

Les coûts du bois sur pied sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements fondé sur les volumes de bois coupé. Au Canada, la Société détient des droits de coupe perpétuels pour lesquels les coûts de planification et de préparation de sites géographiques précis sont capitalisés jusqu'au début des récoltes. Les montants d'amortissement sont imputés aux résultats en fonction du pourcentage des volumes de bois coupé sur les volumes estimatifs de bois devant être coupé sur les sites identifiés.

Les droits de coupe sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements fondé sur les volumes de bois coupé. Les montants d'amortissement sont imputés aux résultats en fonction du pourcentage des volumes de bois coupé sur les volumes estimatifs sur une période de 40 ans, puis portés en diminution du coût historique.

L'enregistrement de la créosote est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent une perte de valeur possible.

### GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur de la quote-part de la Société des actifs nets identifiables, des passifs et des passifs éventuels de la société acquise et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel; il est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises qui l'a créé.

### DÉPRÉCIATION

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La Société évalue, sauf pour le goodwill, les pertes de valeur qui pourraient faire l'objet de reprises lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

#### Actifs non financiers

Les actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs à long terme qui ne sont pas amortis font l'objet d'un test de dépréciation annuel. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concerné). La perte de valeur comptabilisée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés de manière à former le plus petit regroupement identifiable qui génère des flux de trésorerie indépendants de ceux générés par d'autres actifs (UGT). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen en vue d'une reprise possible à chaque date de clôture.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### DÉPRÉCIATION (SUITE)

#### Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté aux UGT, qui représentent le niveau le plus bas auquel la direction fait le suivi du goodwill et qui ne sont pas à un niveau plus élevé qu'un secteur opérationnel. Le goodwill est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises ayant créé le goodwill.

### CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location simple. Les paiements dans le cadre d'un contrat de location simple, déduction faite de tout incitatif à la location reçu du bailleur, sont passés en charges dans le compte consolidé de résultat sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

La Société loue certaines immobilisations corporelles. Les contrats de location d'immobilisations aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont capitalisés au début de la location à la juste valeur de l'immobilisation louée ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, selon la moins élevée des deux.

Les paiements au titre de la location-financement sont ventilés entre le passif et la charge financière de manière à maintenir un taux constant sur le solde du passif. Les obligations correspondantes au titre de la location, déduction faite des charges financières, sont prises en compte dans la dette à long terme. La partie des frais financiers correspondant aux intérêts est comptabilisée en charges dans le compte consolidé de résultat sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde du passif pour chaque période.

Le montant amortissable d'un actif loué est réparti sur chaque période comptable de la période d'utilisation escomptée sur une base systématique et cohérente avec la politique d'amortissement appliquée par la Société aux actifs amortissables dont elle est la propriétaire. Si l'on a la certitude raisonnable que la Société deviendra la propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, la période d'utilisation attendue est la durée d'utilité de l'actif, sinon l'actif est amorti sur la plus courte des durées entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

### ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable peut être recouvrée principalement dans le cadre d'une opération de vente et qu'une vente est hautement probable. Ils sont inscrits au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente lorsque leur valeur comptable peut être recouvrée principalement dans le cadre d'une opération de vente plutôt que par utilisation continue.

### PROVISIONS

Les provisions relatives au reboisement et à la restauration des sites, ainsi que les autres provisions sont constatées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie de la dépense nécessaire à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, le remboursement doit être inscrit comme un actif distinct à l'état consolidé de la situation financière seulement si l'entité a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Cette valeur actuelle est établie au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est constatée au poste « Autres intérêts ».

La Société considère comme partie courante des provisions une obligation dont le règlement est prévu à l'intérieur des 12 prochains mois.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### PROVISIONS (SUITE)

#### Obligations liées au reboisement

Le *Forest Act* (Colombie-Britannique) et le *Forests Act* (Alberta) exigent que le secteur forestier assume les coûts de reboisement dans certaines zones de coupe autorisées. Par conséquent, la Société comptabilise les coûts de reboisement à une valeur qui correspond à sa meilleure estimation, soit la juste valeur des coûts de reboisement pour la période au cours de laquelle le bois est coupé, la juste valeur du passif étant déterminée par rapport à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimatifs. Les coûts de reboisement sont inscrits dans les coûts de production actuels.

#### Obligations liées à la restauration de sites

Les obligations liées à la restauration de sites sont liées à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives associées aux obligations de restauration de certaines propriétés. La Société examine régulièrement les dépenses estimatives futures liées à la restauration de sites et comptabilise les révisions et les charges de désactualisation relatives aux obligations actuelles au poste « Frais de vente et d'administration », au compte consolidé de résultat.

L'obligation est réévaluée, à chaque date de clôture, pour tenir compte des changements des taux d'actualisation et de l'estimation des montants, de la durée et des coûts du travail devant être effectué.

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat sauf s'ils se rapportent à des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

#### Impôts exigibles

La charge d'impôts exigibles est établie d'après le résultat de la période visée après ajustement pour tenir compte des éléments qui ne sont pas imposables ou déductibles. Les impôts exigibles sont calculés selon les taux d'imposition régis par des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. La direction revoit périodiquement les positions prises dans les déclarations de revenus à l'égard des situations pour lesquelles les règlements fiscaux applicables prêtent à interprétation. Au besoin, des provisions sont inscrites en fonction des montants qui devraient être payés aux autorités fiscales.

#### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée aux taux d'imposition régis par des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt sera réalisé ou le passif d'impôt réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'il sera recouvré.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont classés dans l'actif et le passif non courant.

Des actifs et des passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés pour les différences temporelles générées par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif acquis dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises.

### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

#### Programme d'avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des avantages futurs gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses économiques et démographiques les plus probables de la direction.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

La Société offre un programme d'avantages postérieurs à l'emploi à certains retraités. Pour avoir droit à ces avantages, l'employé doit habituellement demeurer en service jusqu'à l'âge de la retraite et travailler durant une période minimale. Les coûts prévus de ces avantages sont comptabilisés à partir de la date à laquelle les services rendus par le membre du personnel ont commencé à générer des droits à prestations en vertu du régime jusqu'à la date à laquelle des services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits à prestations supplémentaires. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

#### Régimes de retraite à prestations déterminées

La Société comptabilise les obligations et les coûts connexes des régimes de retraite à prestations déterminées, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées et les meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement des placements, l'indexation des salaires, l'âge de retraite des employés et les taux d'actualisation relatifs aux obligations. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs du régime, ces derniers sont évalués à la juste valeur du marché. Les coûts des services passés découlant des modifications au régime sont comptabilisés au compte de résultat, sauf si les changements au régime de retraite sont conditionnels à ce que les employés demeurent en service pour une période déterminée (période d'acquisition). Dans ce cas, le coût des services passés est amorti selon le mode linéaire sur la période d'acquisition.

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement aux résultats non distribués, sans être recyclés aux comptes de résultat des périodes subséquentes.

### RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société gère des régimes de rémunération fondés sur des actions réglée en instruments de capitaux propres ou en trésorerie, aux termes desquels elle reçoit des services des employés en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements en trésorerie.

#### Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres

La Société comptabilise les options sur actions attribuées à des membres du personnel selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, la charge de rémunération pour les options attribuées est évaluée à la juste valeur à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des options attribuées, le crédit correspondant étant porté au surplus d'apport. Chaque tranche d'une attribution de rémunération fondée sur des actions dont l'acquisition est graduelle est considérée comme une attribution distincte assortie d'une date d'acquisition et d'une juste valeur différentes. Toute contrepartie payée lors de l'exercice des options d'achat d'actions est créditée au capital-actions et les dépenses liées à la rémunération à base d'actions sont portées au surplus d'apport.

#### Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

La Société a des unités d'actions incessibles et elle évalue le passif engagé et la charge de rémunération à la juste valeur au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée dans les comptes de résultat sur les périodes d'acquisition des droits. Jusqu'au règlement du passif, sa juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont constatées aux comptes de résultat.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon les fins pour lesquelles elle a acquis les instruments :

- a) Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net : Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme couvertures. Les swaps de taux d'intérêt et les contrats de change à terme sont les seuls instruments financiers dérivés détenus par la Société et ils sont désignés comme couvertures des flux de trésorerie (voir e) ci-dessous).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués aussi à la juste valeur. Les coûts de transaction sont passés en charges dans le compte de résultat. Les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans le compte consolidé de résultat avec les autres gains et pertes, dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme courants sauf pour la partie classée comme non courante que l'entité s'attend à recouvrer ou à régler plus de 12 mois après la date de clôture.

- b) Placements disponibles à la vente : Les placements disponibles à la vente sont les instruments financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne sont classés dans aucune des autres catégories.

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les placements disponibles à la vente sont classés comme non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les 12 mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les 12 mois.

Les produits d'intérêts provenant des placements disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les produits d'intérêts, dans le compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat dans les autres gains et pertes dès qu'est établi le droit de la Société d'en recevoir le paiement. Lorsqu'un placement disponible à la vente est vendu ou déprécié, le montant cumulé des gains ou pertes est transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte consolidé de résultat, et intégré aux autres gains et pertes.

- c) Prêts et créances : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances de la Société se composent de créances clients et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et ils sont inclus dans l'actif courant en raison de la courte durée à courir jusqu'à leur échéance.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés au montant que la Société s'attend à recevoir, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

- d) Passifs financiers au coût amorti : Les passifs financiers au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs, la dette bancaire et la dette à long terme. Les comptes fournisseurs sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les comptes fournisseurs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La dette bancaire et la dette à long terme sont initialement comptabilisées à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et elles sont ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est exigible dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés dans le passif non courant.

- e) Instruments financiers dérivés : La Société se sert de dérivés sous la forme de swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés à ses emprunts à taux variable et de contrats de change à terme afin de limiter son exposition aux variations du dollar américain. Tous les dérivés classés comme détenus à des fins de transaction sont présentés à l'état de la situation financière et classés comme des éléments courants ou non courants selon les modalités contractuelles de l'instrument, et les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont inclus au compte de résultat. Tous les dérivés se qualifiant pour la comptabilité de couverture sont présentés à l'état de la situation financière et classés comme des éléments courants ou non courants selon les modalités contractuelles de l'instrument, et les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont inclus dans les autres éléments du résultat global.

### TRANSACTIONS DE COUVERTURE

La Société conclut des contrats de change à terme afin de limiter son exposition au risque de variation des flux de trésorerie liés aux ventes en dollars américains. Elle conclut également des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt sur son endettement à court terme et sa dette à long terme. Ces contrats sont traités comme des couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables et ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments financiers dérivés effectifs détenus à des fins de couverture des flux de trésorerie sont constatés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie non efficace de la couverture sont immédiatement portées au compte consolidé de résultat. Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt constatées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées aux postes « Ventes » et « Intérêts sur la dette à long terme », respectivement, du compte consolidé de résultat des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie constituant les éléments couverts influent sur le résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé n'est pas admissible à titre de couverture efficace, ou lorsque l'instrument de couverture est vendu ou liquidé avant son échéance, la comptabilité de couverture, s'il y a lieu, cesse d'être appliquée prospectivement. Le cumul des autres éléments du résultat global liés à des couvertures par contrats de change à terme et par swaps de taux d'intérêt qui cessent d'être efficaces est reclassé à titre d'écart de change et d'intérêts sur la dette à long terme, respectivement, dans le compte consolidé de résultat des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie constituant les éléments couverts influent sur le résultat. En outre, si les éléments couverts sont vendus ou liquidés avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et le cumul des autres éléments du résultat global connexe est immédiatement reclassé dans le compte consolidé de résultat à la date d'échéance initiale de l'élément couvert.

La Société a désigné une partie de sa dette à long terme libellée en dollars américains comme une couverture de son investissement net dans un établissement étranger. Les écarts de change liés à une dette désignée comme une couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le résultat par action est calculé comme si les options avaient été exercées au début de la période (ou au moment de leur émission, si celle-ci a eu lieu plus tard) et comme si les fonds obtenus de la période des options avaient servi à acheter des actions ordinaires de la Société à leur cours moyen pour l'exercice.

### INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Publiée en novembre 2009, IFRS 9, *Instruments financiers*, porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39 pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un remboursement du placement, sont comptabilisés au résultat net. Cependant, les autres profits et pertes, y compris les pertes de valeur, associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global. Au mois de décembre 2011, la date prévue pour l'adoption de IFRS 9, qui était initialement prévue pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, a été reportée aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

Au mois de mai 2011, l'IASB a publié les normes suivantes que la Société n'a pas encore adoptées : IFRS 10, *États financiers consolidés*, IFRS 11, *Partenariats*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27, *États financiers individuels*, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* et IAS 28 modifiée, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. Chacune de ces normes s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et leur adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore commencé à évaluer l'incidence qu'auront ces nouvelles normes et ces normes modifiées sur ses états financiers et s'il y a lieu d'adopter par anticipation l'une ou l'autre des nouvelles exigences.

Au mois de juin 2011, l'IASB a modifié les normes suivantes que la Société n'a pas encore adoptées, soit IAS 19, *Avantages du personnel* et IAS 1, *Présentation des états financiers*. La Société n'a pas encore commencé à évaluer l'incidence qu'auront ces normes modifiées sur ses états financiers.

Au mois de décembre 2011, l'IASB a modifié la norme suivante que la Société n'a pas encore adoptée, soit IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. La Société n'a pas encore commencé à évaluer l'incidence qu'aura cette norme modifiée sur ses états financiers.

Voici un bref résumé des nouvelles normes :

#### *IFRS 10 – États financiers consolidés*

IFRS 10 exige d'une entité qu'elle consolide une entité sous son contrôle, lorsqu'elle est exposée à ses rendements variables du fait de l'exercice d'un rôle dans celle-ci, ou a des droits sur ces rendements, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait de son pouvoir sur l'entité. Selon les IFRS actuellement en vigueur, la consolidation est requise quand une entité a le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles d'une autre entité afin de tirer des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* et certaines parties d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR (SUITE)

#### *IFRS 11 – Partenariats*

IFRS 11 exige d'un coparticipant qu'il comptabilise sa participation dans un partenariat comme une coentreprise ou comme une entreprise commune. Les coentreprises seront comptabilisées à la valeur de consolidation, tandis que dans le cas d'une entreprise commune, un coparticipant comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges. Selon les normes IFRS actuellement en vigueur, les entités ont le choix de comptabiliser leurs participations dans des coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle ou selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participations dans des coentreprises* et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement — apports non monétaires par des coentrepreneurs*.

#### *IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

IFRS 12 indique les informations à fournir au sujet des intérêts détenus dans d'autres entités, telles que des partenariats, des satellites, des entités ad hoc et des véhicules hors bilans. La norme reprend certaines obligations d'information existantes et introduit de nouvelles obligations importantes à l'égard de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques connexes.

#### *IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur*

IFRS 13 est une norme exhaustive sur les évaluations de la juste valeur et les informations à fournir à l'égard de toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif si une transaction entre des intervenants du marché avait lieu à la date d'évaluation. Elle indique également les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Les IFRS actuellement en vigueur présentent les directives relatives à l'évaluation et à la présentation de la juste valeur de façon dispersée, entre quelques normes précises qui exigent les évaluations de la juste valeur, mais qui, dans bien des cas, n'établissent pas de base d'évaluation précise ni d'obligations d'information cohérentes.

### AMENDEMENTS AUX AUTRES NORMES

Des amendements ont également été apportés aux normes existantes, y compris IAS 27, *États financiers individuels* et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*. IAS 27 traite de la comptabilisation des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans des états financiers non consolidés. Les modifications apportées à IAS 28 étendent le champ d'application de la norme aux coentreprises et tiennent compte des modifications apportées aux normes IFRS 10, 11, 12 et 13.

#### *IAS 19 – Avantages du personnel*

IAS 19 a été modifiée afin d'apporter des changements importants sur le plan de la comptabilisation et de l'évaluation des coûts liés aux régimes à prestations déterminées et aux indemnités de fin de contrat de travail ainsi que pour améliorer les informations à fournir relatives à tous les avantages du personnel.

La norme modifiée élimine la possibilité d'utiliser la méthode du corridor dans laquelle les écarts actuariels sont différés et élimine également l'option de reconnaissance des écarts actuariels immédiatement au compte de résultat. Elle requiert plutôt la comptabilisation immédiate des écarts actuariels aux autres éléments du résultat global au moment où ils surviennent, sans jamais passer au résultat net. Les coûts des services passés (incluant maintenant le gain ou la perte sur la liquidation du régime) ne pourront plus dorénavant être comptabilisés sur la période de service. Ces coûts doivent plutôt être comptabilisés immédiatement dans la période durant laquelle survient la modification du plan.

Les coûts liés aux régimes de retraite seront distribués entre (i) le coût des services rendus au cours de la période (coût des services courants) et le coût des modifications (coût des services passés, de réduction ou de liquidation de régime) et (ii) les coûts ou revenus financiers. Les coûts ou revenus financiers seront calculés sur la base de l'actif net ou de l'obligation nette au titre des prestations déterminées. Les modifications confirment que les bénéfices nécessitant des services futurs (ex. : la prime de rétention) ne sont pas des indemnités de fin de contrat de travail, tel qu'il est défini dans le champ d'application de l'IAS 19 et la comptabilisation de ces coûts peut différer.

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### AMENDEMENTS AUX AUTRES NORMES (SUITE)

Un certain nombre de modifications ont été apportées à la comptabilisation, à l'évaluation et à la classification, en particulier une nouvelle définition de la notion de bénéfices à court et à long terme, une assistance sur le traitement des impôts relatifs aux régimes de retraite, des lignes directrices sur les dispositions de partage des risques et des informations détaillées à fournir.

Les nouvelles exigences s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et leur adoption anticipée est permise.

#### *IAS 1 – Présentation des états financiers*

Présentation des autres éléments du résultat global :

IAS 1 a été modifiée afin d'apporter des changements à la divulgation des autres éléments du résultat global, incluant l'obligation de séparer ces éléments en deux groupes distincts, basé sur le fait qu'ils passeront ou non éventuellement dans le compte de résultat.

Les nouvelles exigences s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

#### *IAS 32 – Instruments financiers : présentation*

Les modifications apportées à IAS 32 clarifient certaines exigences en ce qui a trait à la compensation, dans l'état de la situation financière, des actifs et des passifs financiers.

Le présent modèle de compensation de IAS 32 stipule qu'un actif financier et un passif financier doivent être compensés seulement si une entité a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les modifications précisent que le droit de compenser doit être disponible immédiatement et juridiquement exécutoire pour toutes les parties dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

Certains systèmes de compensation globaux ayant des caractéristiques qui (i) éliminent les risques de crédit et de liquidité et (ii) permettent de procéder au règlement des montants à recevoir et à payer en une seule étape sont considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net. En conséquence, ils pourraient répondre aux exigences d'IAS 32.

Ces amendements à IAS 32 doivent être appliqués rétrospectivement et prendront effet aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## 3 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation d'actifs et de passif éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des produits des activités courantes et des charges de la période visée. Les éléments importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses comprennent la durée d'utilité estimative des actifs, la dépréciation du goodwill et la dépréciation des actifs à long terme. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et l'écart peut être important. Les estimations sont revues périodiquement et, si nécessaire, des ajustements sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat dès qu'ils sont déterminés.

### 3 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

#### ESTIMATION DE LA DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

La Société effectue annuellement des tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'estimation de la valeur recouvrable des UGT repose sur le calcul de la valeur d'utilité, qui nécessite le recours à des estimations. Voir la note 9 pour de plus amples informations à ce sujet.

#### ESTIMATION DE LA DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée (les « actifs à long terme ») sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les activités futures ne permettront peut-être pas de recouvrer leur valeur comptable. Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur comptable excède la valeur recouvrable à la date d'évaluation. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif concerné). L'estimation de flux de trésorerie futurs repose sur des jugements et pourrait changer. Une incertitude liée à la mesure existe puisqu'un changement défavorable d'une seule ou d'une combinaison de ces hypothèses ou d'un changement dans l'utilisation de ces actifs pourrait entraîner un changement significatif de la valeur comptable des actifs à long terme soumis au test de dépréciation.

### 4 ADOPTION DES IFRS

Les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 constituent les premiers états financiers annuels consolidés de la Société établis conformément aux IFRS. Pour toutes les périodes comptables antérieures à cette période, la Société établissait ses états financiers selon les PCGR du Canada. Conformément à IFRS 1, certaines informations concernant la transition aux IFRS sont présentées dans la présente note. Ces informations sont établies conformément aux IFRS de la manière indiquée dans le mode de présentation, à la note 2.

IFRS 1 exige la présentation d'informations financières comparatives. La première date à laquelle la Société a appliqué les IFRS, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, devient la « date de transition ». IFRS 1 exige que les nouveaux adoptants appliquent rétrospectivement toutes les normes IFRS en vigueur à la date de clôture, soit le 31 décembre 2011 pour la Société. IFRS 1 prévoit toutefois que certaines exemptions facultatives et certaines exceptions obligatoires s'appliquent aux nouveaux adoptants.

#### CHOIX INITIAUX LORS DE L'ADOPTION

Exemptions facultatives disponibles en vertu d'IFRS 1

- a) *Regroupements d'entreprises* – IFRS 1 prévoit que le nouvel adoptant peut décider de ne pas appliquer IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, rétrospectivement pour des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition. La Société a fait ce choix.
- b) *Avantages du personnel futurs* – IFRS 1 prévoit que le nouvel adoptant peut décider de comptabiliser aux résultats non distribués d'ouverture à la date de transition tous les écarts actuariels cumulatifs reportés en vertu des PCGR du Canada. La Société a fait ce choix.
- c) *Montant cumulé des différences de conversion* – IFRS 1 permet au nouvel adoptant de se soustraire à IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, pour le montant cumulé des différences de conversion qui existaient à la date de transition aux IFRS. Elle permet de ramener à zéro le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition. La Société a fait ce choix; elle a éliminé le montant cumulé des différences de conversion et a porté le montant correspondant aux résultats non distribués à la date de transition.
- d) *Coûts d'emprunt* – IFRS 1 permet à une entité d'adopter IAS 23, *Coûts d'emprunt*, à titre prospectif et d'inscrire à l'actif les coûts d'emprunt pour les projets dont l'inscription à l'actif débute après la date de transition. La Société a fait ce choix.

## 4 ADOPTION DES IFRS (SUITE)

### CHOIX INITIAUX LORS DE L'ADOPTION (SUITE)

- e) *Contrats de location* – L'exemption disponible en vertu d'IFRS 1 qui permet l'application rétrospective de l'International Financial Reporting Interpretations Committee Interpretation 4 (IFRIC 4), *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, a été utilisée pour déterminer si un contrat existant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 contient un contrat de location sur la base des faits et des circonstances qui existaient à cette date.
- f) *Paiements fondés sur des actions* – IFRS 1 permet à un nouvel adoptant de ne pas appliquer IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, à tous les instruments de capitaux propres acquis à la date de la transition et de ne pas appliquer IFRS 2 à tous les passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui ont été réglés avant la date de transition. La Société a fait le choix de ne pas se prévaloir de l'exemption et d'appliquer IFRS 2 à toutes les options d'achat d'actions.
- g) *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* – La Société a appliqué les exigences de IFRIC 1, *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires*, qui préconise que les variations relatives au démantèlement, à la remise en état et à tout autre passif similaire soient ajoutées ou déduites, rétrospectivement, du coût de l'actif et que le montant amortissable de l'actif soit ajusté et amorti prospectivement sur la durée d'utilité restante. La Société a fait le choix de ne pas appliquer IFRIC 1 pour les variations relatives à ces passifs, qui sont survenues avant la date de transition.

### Exceptions obligatoires prévues par IFRS 1

- a) *Comptabilité de couverture* – La comptabilité de couverture ne peut être appliquée à titre prospectif qu'à partir de la date de transition pour les transactions qui répondent à ce moment aux conditions de la comptabilité de couverture prévues par IAS 39. Il est interdit de désigner rétrospectivement des relations de couverture ou de créer rétrospectivement des documents justificatifs. En conséquence, seules les relations qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture à la date de transition sont prises en compte à titre de couvertures dans les résultats de la Société en IFRS.
- b) *Estimations* – En vertu d'IFRS 1, les estimations établies par une entité selon les IFRS à la date de transition doivent être cohérentes avec les estimations établies selon les PCGR utilisés précédemment pour la même date, sauf si des éléments probants objectifs démontrent que ces estimations étaient erronées. Les estimations de la Société en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont cohérentes avec ses estimations établies selon les PCGR du Canada pour la même date.

### INCIDENCES DE LA TRANSITION AUX IFRS

Selon IFRS 1, une entité doit faire le rapprochement des capitaux propres et du résultat global pour les périodes closes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce qui suit représente le rapprochement entre les PCGR du Canada et les IFRS pour l'état consolidé de la situation financière aux 1<sup>er</sup> janvier 2010 et 31 décembre 2010 ainsi que le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les rapprochements des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement ne sont pas présentés étant donné que les changements sont non significatifs.

## 4 ADOPTION DES IFRS (SUITE)

## RAPPROCHEMENT DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note	Au 31 décembre 2010			Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010			
	PCGR du	Aj.	IFRS	PCGR du	Aj.	IFRS	
	Canada			Canada			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Actif</b>							
<b>Actif courant</b>							
Débiteurs	56 315	—	56 315	30 160	—	30 160	
Instruments financiers dérivés	—	—	—	2 196	—	2 196	
Stocks	205 335	—	205 335	212 590	—	212 590	
Frais payés d'avance	4 517	—	4 517	3 223	—	3 223	
Impôts sur le résultat à recouvrer	2 875	—	2 875	4 726	—	4 726	
Actifs d'impôt différé	a, m	3 206	(3 206)	1 683	(1 683)	—	
		272 248	(3 206)	269 042	254 578	(1 683)	252 895
<b>Actif non courant</b>							
Immobilisations corporelles	b, c	113 956	(9 193)	104 763	96 885	(9 201)	87 684
Immobilisations incorporelles	b, c	54 986	9 193	64 179	7 580	9 201	16 781
Goodwill		73 973	—	73 973	5 494	—	5 494
Autres actifs	d, e, f	6 152	(821)	5 331	4 878	307	5 185
Actifs d'impôt différé	a, m	318	(318)	—	1 380	(1 380)	—
		521 633	(4 345)	517 288	370 795	(2 756)	368 039
<b>Passif et capitaux propres</b>							
<b>Passif courant</b>							
Dette bancaire		31 923	—	31 923	56 119	—	56 119
Comptes créditeurs et charges à payer	n	34 697	(2 271)	32 426	21 481	—	21 481
Instruments financiers dérivés		44	—	44	31	—	31
Passifs d'impôt différé	a, m	292	(292)	—	869	(869)	—
Partie courante de la dette à long terme		10 459	—	10 459	4 746	—	4 746
Partie courante des provisions et autres passifs à long terme	n	2 434	2 271	4 705	1 235	—	1 235
		79 849	(292)	79 557	84 481	(869)	83 612
<b>Passif non courant</b>							
Dette à long terme		115 369	—	115 369	82 334	—	82 334
Passifs d'impôt différé	a, m	37 956	(3 271)	34 685	16 257	(1 973)	14 284
Provisions et autres passifs à long terme	k	3 676	(8)	3 668	4 629	—	4 629
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	g, h, i	2 063	509	2 572	1 716	541	2 257
Instruments financiers dérivés		1 335	—	1 335	1 400	—	1 400
		240 248	(3 062)	237 186	190 817	(2 301)	188 516
<b>Capitaux propres</b>							
Capital-actions		130 229	—	130 229	52 019	—	52 019
Surplus d'apport	j	1 136	240	1 376	777	335	1 112
Résultats non distribués	p	158 934	(3 298)	155 636	130 580	(2 565)	128 015
Cumul des autres éléments du résultat global	l, q	(8 914)	1 775	(7 139)	(3 398)	1 775	(1 623)
		281 385	(1 283)	280 102	179 978	(455)	179 523
		521 633	(4 345)	517 288	370 795	(2 756)	368 039

**NOTES ANNEXES (SUITE)**

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**4 ADOPTION DES IFRS (SUITE)**

## RAPPROCHEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Note	PCGR du Canada \$	Aj. \$	IFRS \$
<b>Ventes</b>		561 046	—	561 046
<b>Charges</b>				
Coût des ventes	o	457 428	10 355	467 783
Frais de vente et d'administration	f, i, j, k	32 594	(46)	32 548
Autres pertes, montant net		25	—	25
Amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	o	10 355	(10 355)	—
		500 402	(46)	500 356
<b>Résultat opérationnel</b>		60 644	46	60 690
<b>Charges financières</b>				
Intérêts sur la dette à long terme		8 914	—	8 914
Autres intérêts		1 651	—	1 651
		10 565	—	10 565
<b>Résultat avant impôts</b>		50 079	46	50 125
<b>Charge (économie) d'impôts sur le résultat</b>				
Exigibles		16 996	—	16 996
Différés		(1 312)	—	(1 312)
		15 684	—	15 684
<b>Résultat net de l'exercice</b>		34 395	46	34 441
Résultat de base par action ordinaire		2,27		2,27
Résultat dilué par action ordinaire		2,26		2,26

## 4 ADOPTION DES IFRS (SUITE)

## RAPPROCHEMENT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010			
	Note	PCGR du Canada \$	Adj. \$	IFRS \$
<b>Résultat net de l'exercice</b>	f, i, j, k	34 395	46	34 441
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Variation nette des gains (pertes) à la conversion des états financiers des établissements étrangers		(8 471)	—	(8 471)
Variation des gains (pertes) à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers		3 228	—	3 228
Impôt sur la variation des gains (pertes) à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers		(348)	—	(348)
Variation des gains (pertes) sur la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		(108)	—	(108)
Impôt sur la variation des gains (pertes) sur la juste valeur des dérivés instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		23	—	23
Variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	e, h	—	(1 039)	(1 039)
Impôt sur la variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		—	260	260
Pertes sur couverture de flux de trésorerie reclassées au résultat net		160	—	160
		(5 516)	(779)	(6 295)
<b>Résultat global</b>		28 879	(733)	28 146

a) Selon les IFRS, il ne convient pas de classer les soldes d'impôts différés comme courants, quel que soit le classement de l'actif ou du passif auquel les impôts différés se rapportent ou le moment prévu de l'inversion des différences. Les soldes d'impôts différés doivent également être présentés nets, soit comme passif ou actif. Selon les PCGR du Canada, les impôts différés associés à l'actif courant ou au passif courant doivent être classés comme courants et ne sont pas présentés nets. En conséquence, un actif d'impôt différé courant de 1 683 \$ et un actif d'impôt différé non courant de 1 380 \$ comptabilisés selon les PCGR du Canada au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (3 206 \$ et 318 \$ respectivement au 31 décembre 2010) ont été reclassés comme passif d'impôt différé non courant selon les IFRS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un passif d'impôt différé courant de 869 \$ comptabilisé selon les PCGR du Canada (292 \$ au 31 décembre 2010) a été reclassé comme passif d'impôt différé non courant selon les IFRS.

b) La Société détient actuellement des droits de coupe qu'elle classait comme immobilisations corporelles en vertu des PCGR du Canada.

Selon les IFRS, les droits de coupe peuvent être comptabilisés à titre de contrats de location simple, d'immobilisations incorporelles ou d'actifs agricoles, selon la nature des contrats. La Société a conclu que, selon les IFRS, les droits de coupe doivent être classés comme immobilisations incorporelles et traités comme tels en vertu d'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*. En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un montant de 6 150 \$ (6 314 \$ au 31 décembre 2010) a été reclassé des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles.

c) La Société détient actuellement du bois sur pied qu'elle classait comme immobilisations corporelles selon les PCGR du Canada. La Société a analysé la nature du bois sur pied et a conclu que, selon les IFRS, ces actifs doivent être classés comme immobilisations incorporelles et assujettis à IAS 38. En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, un montant de 3 051 \$ (2 879 \$ au 31 décembre 2010) a été reclassé des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles.

#### 4 ADOPTION DES IFRS (SUITE)

- d) Comme il est mentionné précédemment dans les exemptions facultatives disponibles en vertu d'IFRS 1, la Société a décidé de se prévaloir de l'exemption relativement aux avantages du personnel futurs et de comptabiliser aux résultats non distribués consolidés, à la date de transition, le total de ses écarts actuariels cumulés dans le cadre de ses régimes de retraite. En conséquence, la valeur comptable de l'actif au titre des prestations constituées a été majorée de 307 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- e) Comme il est indiqué dans les principales méthodes comptables à la note 2, les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Selon les PCGR du Canada, la Société appliquait la méthode dite du « couloir » pour comptabiliser ces écarts. Suivant cette méthode, les écarts actuariels ne sont comptabilisés que s'ils dépassent des seuils définis. Le changement de méthode entraîne une diminution de la valeur comptable de l'actif au titre des prestations constituées de 699 \$ au 31 décembre 2010 afin de permettre la comptabilisation d'une perte de 1 006 \$ pour l'exercice. Aucun écart actuariel n'avait été comptabilisé selon les PCGR du Canada en vertu de la méthode dite du « couloir ».

- f) La charge comptabilisée pour les régimes de retraite selon les IFRS diffère de celle qui est comptabilisée selon les PCGR du Canada. Au 31 décembre 2010, cette différence relative aux coûts au titre de services passés a donné lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif au titre des prestations constituées de 122 \$.
- g) Comme il est mentionné précédemment dans les exemptions facultatives disponibles en vertu d'IFRS 1, la Société a décidé de se prévaloir de l'exemption relativement aux avantages du personnel futurs et de comptabiliser aux résultats non distribués consolidés, à la date de transition, le total des pertes actuarielles cumulées dans le cadre du régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En conséquence, la valeur comptable du passif net des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été majorée de 990 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- h) Comme il est indiqué dans les principales méthodes comptables à la note 2, les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le changement de méthode entraîne une augmentation du passif net des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de 1 023 \$ au 31 décembre 2010 afin de permettre la comptabilisation d'une perte actuarielle de 33 \$ au résultat global pour l'exercice. Aucun écart actuariel n'avait été comptabilisé selon les PCGR du Canada en vertu de la méthode dite du « couloir ».

- i) Selon IAS 19, *Avantages du personnel*, les droits à prestations doivent être affectés à partir de la date à laquelle les services du membre du personnel commencent à générer de tels droits en vertu du régime, jusqu'à la date à laquelle les services futurs ne généreront plus un montant significatif de droits à prestations. Dans le cas de la Société, la période d'affectation des droits aux salariés non syndiqués serait les 10 dernières années de service pour l'obtention de la pleine admissibilité.

Selon les PCGR du Canada, les droits à prestations sont affectés à partir de la date d'embauche. L'incidence de ce changement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est une réduction de la valeur comptable du passif net des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de 449 \$ (514 \$ au 31 décembre 2010).

- j) Selon les IFRS, chaque tranche d'une attribution de rémunération fondée sur des actions dont l'acquisition est graduelle est considérée comme une attribution distincte assortie d'une date d'acquisition et d'une juste valeur différentes.

Selon les PCGR du Canada, la juste valeur d'une attribution de rémunération fondée sur des actions dont l'acquisition est graduelle est calculée comme constituant une seule attribution, et la juste valeur qui en résulte est comptabilisée selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la période d'acquisition. En conséquence de ce changement, le surplus d'apport a été majoré de 335 \$ et les résultats non distribués ont été réduits du même montant au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En 2010, ce changement a eu pour effet de réduire le surplus d'apport de 95 \$ au 31 décembre 2010 et d'augmenter les résultats des mêmes montants à ces dates.

#### 4 ADOPTION DES IFRS (SUITE)

- k) La Société a des unités d'actions incessibles (les « UAI ») qui ont été attribuées le 18 décembre 2009. Selon les PCGR du Canada, un passif est comptabilisé en fonction de la valeur intrinsèque des droits, et les variations sont constatées dans le compte consolidé de résultat de chaque période.

Selon les IFRS, une entité doit évaluer le passif engagé à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options. Jusqu'au règlement du passif, sa juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont constatées à mesure que les droits deviennent acquis. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Société a utilisé le modèle Black-Scholes pour évaluer le passif lié à ses UAI. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Au 31 décembre 2010, le passif non courant a été diminué de 8 \$ et les résultats ont été majorés du même montant.

- l) Comme il est mentionné précédemment dans les exemptions facultatives disponibles en vertu d'IFRS 1, la Société a décidé de ramener à zéro à la date de transition le montant cumulé des différences de conversion, qui comprend les gains et les pertes résultant de la conversion des établissements étrangers. Le cumul des autres éléments du résultat global a été majoré de 1 775 \$ et les résultats non distribués ont été diminués du même montant.

- m) Les passifs d'impôt différé ont été ajustés comme suit :

	Note	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
<b>Passifs d'impôt différé</b>			
Période d'attribution des avantages du personnel futurs	i	(146)	(146)
Reclassement de l'actif d'impôt différé non courant	a	(318)	(1 380)
Avantages du personnel futurs – écarts actuariels	d, e, g, h	107	367
Reclassement du passif d'impôt différé courant	a	292	869
Reclassement de l'actif d'impôt différé courant	a	(3 206)	(1 683)
		(3 271)	(1 973)

- n) Au 31 décembre 2010, un montant de 2 271 \$ a été reclassé des comptes créditeurs et charges à payer à la partie courante des provisions. Ce reclassement est basé sur la nature de ce passif.

- o) L'amortissement a été reclassé au coût des ventes afin d'être conforme à la présentation requise selon les IFRS.

## NOTES ANNEXES (SUITE)

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 4 ADOPTION DES IFRS (SUITE)

p) Le tableau suivant présente les ajustements apportés aux résultats non distribués par suite du passage des PCGR du Canada aux IFRS :

		Au 31 décembre 2010	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
	Note	\$	\$
Résultats non distribués comptabilisés selon les PCGR du Canada		158 934	130 580
Augmentation (diminution) découlant des ajustements liés aux IFRS :			
Gain actuariel au titre des avantages du personnel futurs – régime de retraite	d	307	307
Perte actuarielle au titre des avantages du personnel futur – régime de retraite	e	(1 006)	—
Perte actuarielle au titre des avantages du personnel futurs – régime d'avantages postérieurs à l'emploi	g	(990)	(990)
Perte actuarielle au titre des avantages du personnel futurs – régime d'avantages postérieurs à l'emploi	h	(33)	—
Période d'attribution des avantages du personnel futurs – régime d'avantages postérieurs à l'emploi	i	514	449
Charges de l'exercice liées aux avantages du personnel futurs – régime de retraite	f	(122)	—
Amortissement des options d'achat d'actions des employés	j	(240)	(335)
Amortissement des unités d'actions incessibles	k	8	—
Impôts sur le résultat différés sur la perte actuarielle – régime de retraite	m	252	—
Impôts sur le résultat différés sur la perte actuarielle – régime d'avantages postérieurs à l'emploi	m	8	—
Montant cumulé des différences de conversion	l	(1 775)	(1 775)
Impôts sur le résultat différés	m	(221)	(221)
		(3 298)	(2 565)
Résultats non distribués comptabilisés selon les IFRS		155 636	128 015

q) Le tableau suivant présente les ajustements apportés au cumul des autres éléments du résultat global par suite du passage des PCGR du Canada aux IFRS :

		Au 31 décembre 2010	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010
	Note	\$	\$
Cumul des autres éléments du résultat global comptabilisés selon les PCGR du Canada		(8 914)	(3 398)
Augmentation découlant des ajustements liés aux IFRS			
Montant cumulé des différences de conversion	l	1 775	1 775
Cumul des autres éléments du résultat global comptabilisés selon les IFRS		(7 139)	(1 623)

### 5 ACQUISITION D'ENTREPRISES

a) Le 7 décembre 2011, la Société a conclu l'acquisition de 100 % des actions de la société Thompson Industries, Inc. (« Thompson »), un fournisseur de produits en bois traité destinés à l'industrie ferroviaire. Thompson fabriquait des produits en bois traité, principalement des traverses de chemin de fer et des poutres, dans une usine située à Russellville, en Arkansas. Le décaissement total associé à l'acquisition s'élève à environ 29 015 \$ (28 719 \$ US), excluant approximativement 423 \$ (414 \$ US) de frais liés à la transaction.

## 5 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

L'attribution de la juste valeur aux actifs nets acquis et aux passifs pris en charge est provisoire et est basée sur les meilleures estimations de la direction ainsi que sur l'information disponible au moment de préparer ces états financiers consolidés. Cette attribution de la juste valeur sera complétée dans les 12 mois suivant l'acquisition et conséquemment, certains changements peuvent survenir principalement aux immobilisations incorporelles, au goodwill et aux impôts différés. Immédiatement après l'acquisition, Thompson a été fusionnée avec SJ Corp et la société survivante a été SJ Corp. Les résultats de la société acquise ont été inclus aux états financiers consolidés de la Société à compter de la date d'acquisition.

Le tableau suivant présente les éléments d'actif net acquis, les passifs pris en charge et la contrepartie transférée à la juste valeur en date d'acquisition. Initialement, la transaction a été effectuée en dollars américains et convertie en dollars canadiens à la date de transaction.

	\$
<b>Éléments d'actif acquis</b>	
Éléments hors caisse du fonds de roulement	11 018
Immobilisations corporelles	9 452
Valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie	150
Relations clients	12 225
Carnet de commandes clients	273
Goodwill non déductible	15 975
	49 093
<b>Éléments de passif pris en charge</b>	
Comptes créditeurs et charges à payer	2 835
Dette à long terme	3 460
Passifs d'impôt différé	7 587
	35 211
<b>Total des actifs nets acquis et des passifs pris en charge</b>	
<b>Contrepartie transférée</b>	
Espèces	29 015
Billet non garanti aux vendeurs	5 322
Contrepartie à payer	874
	35 211
<b>Contrepartie transférée pour les actions</b>	

L'évaluation des immobilisations incorporelles, effectuée par la Société, a permis d'identifier les relations clients et le carnet de commandes clients. Les durées d'utilité attribuées sont de 25 ans pour les relations clients et de 10 mois pour le carnet de commandes clients. Le goodwill n'est pas amorti, n'est pas déductible aux fins de l'impôt et représente la valeur économique future associée à l'accès accru au réseau ferroviaire, à la main-d'œuvre acquise et aux synergies avec les activités de la Société. La note 9 présente une synthèse des soldes de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill.

La Société a financé l'acquisition au moyen de ses facilités de crédit existantes et d'un billet non garanti aux vendeurs de 6 574 \$ (6 507 \$ US), portant intérêt au taux de 2,67 % et remboursable en versements égaux sur une période de 10 ans. Le billet non garanti aux vendeurs a été évalué à une juste valeur de 5 322 \$ (5 268 \$ US), en utilisant un taux de 7,0 %.

Entre le 7 et le 31 décembre 2011, les ventes et la perte avant impôts de la société acquise étaient de 1 690 \$ et 102 \$ respectivement. Sur une base pro-forma, la direction estime les ventes et le résultat avant impôts de la Société combinés aux opérations de Thompson, pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2011, à environ 687 526 \$ et 84 260 \$ respectivement, si l'acquisition de Thompson avait eu lieu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Afin d'établir les estimés pro-forma, la direction a pris en considération la structure financière résultant de l'acquisition ainsi que divers ajustements d'acquisition.

## 5 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

- b) Le 1<sup>er</sup> avril 2010, la Société a conclu l'acquisition de 100 % des actions de la société Tangent, un fournisseur de services de chaîne d'approvisionnement en matière de traverses de bois destinées à l'industrie ferroviaire. Tangent fournissait des produits de bois traité à l'industrie ferroviaire, principalement des traverses de chemin de fer, par l'entremise d'installations situées à Warrior, dans l'Alabama, Terre Haute et Winslow, dans l'Indiana Alexandria, en Louisiane, et McAlisterville, en Pennsylvanie. Le produit de préservation du bois, la créosote, était fabriqué dans ses distilleries de Terre Haute, dans l'Indiana et de Memphis, au Tennessee. Les solutions de cycle de vie, qui consistent en la collecte et la disposition des traverses usagées, étaient prises en charge par trois installations situées dans l'Alabama, au Minnesota et en Caroline du Nord. Cette acquisition permet d'accroître les capacités de la Société dans le secteur des traverses de chemin de fer aux États Unis et procure à la Société des activités de production de créosote.

Le décaissement total associé à l'acquisition s'élève à environ 172 700 \$ (170 000 \$ US), incluant 6 800 \$ (6 700 \$ US) d'encaisse et excluant environ 2 000 \$ (2 000 \$ US) de frais liés à la transaction. Cette somme inclut 90 400 \$ (89 000 \$ US) versés aux actionnaires de Tangent, 81 300 \$ (80 100 \$ US) utilisés pour rembourser les dettes de Tangent contractées auprès d'institutions financières et 1 000 \$ (900 \$ US) pour payer les intérêts courus sur ces dettes.

Les résultats d'exploitation de Tangent ont été inclus aux états financiers consolidés de la Société à compter de la date d'acquisition.

Le tableau suivant présente les éléments d'actif net acquis, les passifs pris en charge et la contrepartie transférée à leur juste valeur en date de l'acquisition. Initialement, la transaction a été effectuée en dollars américains et convertie en dollars canadiens à la date de transaction.

	\$
<b>Éléments d'actif acquis</b>	
Éléments hors caisse du fonds de roulement	48 603
Immobilisations corporelles	22 734
Relations clients	20 905
Carnets de commandes clients	670
Enregistrement de la créosote	31 723
Goodwill non déductible	70 239
Actifs d'impôt différé	615
	195 489
<b>Éléments de passif pris en charge</b>	
Comptes créditeurs et charges à payer	5 290
Dettes à long terme	81 340
Obligations liées à la restauration de sites	1 311
Passifs d'impôt différé	23 983
	83 565
<b>Total des actifs nets acquis et des passifs pris en charge</b>	
<b>Contrepartie transférée</b>	
Espèces	172 694
Paievements des intérêts courus	(956)
Remboursement de la dette à long terme	(81 340)
Encaisses	(6 833)
	83 565
<b>Contrepartie transférée pour les actions</b>	

## 5 ACQUISITION D'ENTREPRISES (SUITE)

Les éléments déterminés par l'évaluation des actifs incorporels faite par la Société sont les relations clients, un enregistrement au titre de la créosote et le carnet de commandes clients. Les durées d'utilité attribuées s'échelonnent entre 6 et 10 ans pour les relations clients et sont de 3 mois pour le carnet de commandes clients. L'enregistrement au titre de la créosote n'est pas assujéti à l'amortissement étant donné que la Société estime que sa durée d'utilité est indéterminée. Le goodwill n'est pas amorti, n'est pas déductible aux fins de l'impôt et représente la valeur économique future associée à l'accès accru au réseau ferroviaire, à la main-d'œuvre acquise et aux synergies avec les activités de la Société. La note 9 présente une synthèse des soldes de la valeur comptable nette des actifs incorporels et du goodwill.

Le financement de la transaction provenait d'un placement privé de reçus de souscription pour une contrepartie totale de 80 050 \$ qui a été conclu avec succès le 15 mars 2010, ainsi que de l'émission au Fonds de solidarité FTQ d'une débenture non garantie et subordonnée non convertible de 25 395 \$ (25 000 \$ US), l'ajout d'une facilité syndiquée à terme de 40 632 \$ (40 000 \$ US) qui a été conclu avec succès le 24 mars 2010 et l'augmentation des facilités de crédit d'exploitation existantes. Plus de détails sur les facilités de financement sont fournis aux notes 11 et 13. Les frais de souscription et les frais juridiques afférents au placement privé de reçus de souscription ont totalisé 3 147 \$, générant des produits nets de 76 903 \$. Les reçus de souscription ont été échangés à la fermeture des affaires le 1<sup>er</sup> avril 2010, contre des actions ordinaires du capital-actions de la Société à raison d'une action ordinaire par reçu de souscription. La Société a enregistré l'émission de capital-actions pour un montant de 77 748 \$, le produit net étant sujet à un ajustement d'impôts différés de 845 \$. Les détenteurs de reçus de souscription n'ont pas eu besoin de prendre de mesures particulières afin d'obtenir les actions ordinaires auxquelles ils ont eu droit. Les reçus de souscription ayant été vendus par voie d'un placement privé, ces actions ordinaires ont été soumises à des restrictions réglementaires de revente jusqu'au 16 juillet 2010.

Les ventes et le résultat avant impôt de Tangent pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2010 étaient de 120 456 \$ et de 8 923 \$ respectivement. Sur une base pro-forma, la direction estime les ventes et le résultat avant impôts de la Société et des opérations de Tangent, pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2010, combinés à environ 601 360 \$ et 54 924 \$ respectivement, si l'acquisition de Tangent avait eu lieu en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Afin d'établir les estimés pro-forma, la direction a pris en considération la structure financière de l'acquisition ainsi que divers ajustements d'acquisition.

## 6 DÉBITEURS

	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Créances clients	72 673	53 912	29 026
Moins : Provision pour créances douteuses	(414)	(279)	(496)
Créances clients, montant net	72 259	53 633	28 530
Autres montants à recevoir	4 252	2 682	1 630
	<b>76 511</b>	<b>56 315</b>	<b>30 160</b>

## NOTES ANNEXES (SUITE)

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 6 DÉBITEURS (SUITE)

Au 31 décembre 2011, une tranche de 25 900 \$ des créances clients (22 389 \$ en 2010) était en souffrance mais n'avait pas été dépréciée. Ces créances se rapportent à divers clients indépendants sans antécédents récents de défaut de paiement.

Le classement par échéance des créances clients s'établit comme suit pour chaque date de présentation de l'information financière :

	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Courantes	46 359	31 244	17 073
En souffrance – de 1 à 30 jours	18 066	14 910	8 903
En souffrance – de 31 à 60 jours	5 918	4 671	2 392
En souffrance – plus de 60 jours	2 330	3 087	658
	<b>72 673</b>	<b>53 912</b>	<b>29 026</b>

Au 31 décembre 2011, une tranche de 414 \$ (279 \$ en 2010) des créances clients était dépréciée et avait fait l'objet d'une provision. La provision pour créances douteuses se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	279	496	244
Dotation à la provision (renversement)	210	(180)	396
Radiation de créances irrécouvrables	(81)	(13)	(88)
Ajustements liés au taux de change	6	(24)	(56)
Solde à la clôture de l'exercice	<b>414</b>	<b>279</b>	<b>496</b>

La variation de la provision pour créances douteuses a été prise en compte au poste « Frais de vente et d'administration » du compte consolidé de résultat.

### 7 STOCKS

	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Matières premières	187 660	149 102	160 351
Produits finis	55 930	56 233	52 239
	<b>243 590</b>	<b>205 335</b>	<b>212 590</b>

## 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains \$	Routes \$	Immeubles \$	Équipement de production et d'antipollution \$	Matériel roulant \$	Matériel de bureau \$	Total \$
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>							
Coût	6 498	2 617	22 497	83 167	6 467	1 984	123 230
Cumul des amortissements	—	(853)	(4 712)	(26 863)	(2 178)	(940)	(35 546)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>6 498</b>	<b>1 764</b>	<b>17 785</b>	<b>56 304</b>	<b>4 289</b>	<b>1 044</b>	<b>87 684</b>
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010</b>							
Valeur comptable nette d'ouverture	6 498	1 764	17 785	56 304	4 289	1 044	87 684
Acquisition d'une filiale	1 582	—	4 013	13 439	3 612	88	22 734
Entrées	—	340	879	3 594	40	681	5 534
Sorties	—	—	—	—	(264)	—	(264)
Dotations aux amortissements	—	(318)	(654)	(2 489)	(980)	(410)	(4 851)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(314)	—	(1 412)	—	—	—	(1 726)
Pertes de valeur	—	—	—	(1 394)	(339)	—	(1 733)
Différences de change	(152)	—	(565)	(1 653)	(234)	(11)	(2 615)
<b>Valeur comptable nette de clôture</b>	<b>7 614</b>	<b>1 786</b>	<b>20 046</b>	<b>67 801</b>	<b>6 124</b>	<b>1 392</b>	<b>104 763</b>
<b>Au 31 décembre 2010</b>							
Coût	7 614	2 957	25 284	96 691	8 856	2 722	144 124
Cumul des amortissements	—	(1 171)	(5 238)	(28 890)	(2 732)	(1 330)	(39 361)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>7 614</b>	<b>1 786</b>	<b>20 046</b>	<b>67 801</b>	<b>6 124</b>	<b>1 392</b>	<b>104 763</b>
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011</b>							
Valeur comptable nette d'ouverture	7 614	1 786	20 046	67 801	6 124	1 392	104 763
Acquisition d'une filiale	3 031	—	3 446	2 108	765	102	9 452
Entrées	—	349	1 289	6 872	5	660	9 175
Sorties	—	—	—	(292)	(300)	(18)	(610)
Dotations aux amortissements	—	—	(660)	(2 695)	(924)	(244)	(4 523)
Dotations aux amortissements incluse aux stocks	—	(475)	(20)	(7)	(3)	(35)	(540)
Reprise de perte de valeur	—	—	—	280	—	—	280
Différences de change	101	—	318	779	97	149	1 444
<b>Valeur comptable nette de clôture</b>	<b>10 746</b>	<b>1 660</b>	<b>24 419</b>	<b>74 846</b>	<b>5 764</b>	<b>2 006</b>	<b>119 441</b>
<b>Au 31 décembre 2011</b>							
Coût	10 746	3 306	30 379	106 733	9 397	3 474	164 035
Cumul des amortissements	—	(1 646)	(5 960)	(31 887)	(3 633)	(1 468)	(44 594)
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>10 746</b>	<b>1 660</b>	<b>24 419</b>	<b>74 846</b>	<b>5 764</b>	<b>2 006</b>	<b>119 441</b>

## 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

L'augmentation du coût de l'équipement de production et d'antipollution comprend 58 \$ (néant en 2010) d'intérêts capitalisés à un taux moyen d'emprunt de 3,23 %.

À la suite de l'acquisition de Tangent en 2010, la Société a augmenté sa capacité de production et a consolidé la production de sa demande en traverses de chemin de fer. Conséquemment, les volumes annuels produits à l'usine de Spencer en Virginie-Occidentale seront, à l'avenir, réduits. Cette décision de la direction a déclenché le besoin d'effectuer un test de recouvrabilité des actifs à long terme de l'usine de Spencer qui a conclu à une dépréciation de 1 733 \$ qui a été constatée aux résultats du deuxième trimestre de 2010.

Une pièce d'équipement qui n'était pas utilisée et qui avait été dépréciée en 2010 est maintenant utilisée par la Société. Conséquemment, la charge de dépréciation de 280 \$ qui avait été comptabilisée en 2010 a été renversée en 2011.

## 9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Les immobilisations incorporelles, qui consistent en des relations clients, des ententes de non-concurrence, des droits de coupe, du bois sur pied et un enregistrement de la créosote, étaient initialement enregistrées à la juste valeur qui est devenue par la suite le coût. La présentation à l'état consolidé de la situation financière est au coût moins l'amortissement cumulé, et la dépense d'amortissement est comptabilisée au compte consolidé de résultat, au poste « Coût des ventes ».

Les relations clients comprennent des ententes à long terme avec certains clients et les relations d'affaires existantes. Le coût d'acquisition a été établi en fonction des avantages futurs associés à ces relations. Les immobilisations incorporelles relatives aux relations clients découlant des contrats à long terme sont amorties selon la durée des contrats qui s'échelonnent sur une période de 3 à 10 ans. Les relations clients découlant des relations d'affaires existantes sont amorties sur une période de 10 à 25 ans.

Le coût d'acquisition des ententes de non-concurrence a été établi en fonction des paiements futurs actualisés, à un taux de 10,2 %. Aux fins du calcul des flux de trésorerie, cet élément a été traité comme un élément hors caisse du fonds de roulement. Les immobilisations incorporelles découlant des ententes de non-concurrence sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité des ententes, qui est de 6 ans.

À la suite de l'acquisition de Tangent, la Société a alloué une valeur à un enregistrement de la créosote. Cette immobilisation incorporelle a une durée d'utilité indéterminée et elle n'est donc pas amortissable. L'enregistrement de la créosote a été initialement évalué à la juste valeur qui, par la suite, représente le coût.

## 9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL (SUITE)

### TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à des UGT qui reflètent la façon dont est effectué le suivi pour les besoins de gestion interne.

La valeur recouvrable d'une UGT repose sur le calcul de la valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des produits et des charges les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans reposent sur les prévisions de la direction et supposent un taux de croissance ne dépassant pas la croissance du produit intérieur brut des pays concernés. Les projections de flux de trésorerie avant impôt sont actualisées selon un taux d'actualisation avant impôt effectif de 10,7 %. On suppose que les taux de croissance réels se maintiendront à 1 % pour une période indéfinie pour la plupart des activités puisque la plupart des produits sont des marchandises (la croissance du volume est supposée être compensée par les baisses de prix réelles). Les dépenses en immobilisations ont été estimées à 60 % de l'amortissement, à perpétuité. Les hypothèses ayant servi au calcul de la valeur d'utilité tiennent compte de la conjoncture, ce qui rend les estimations à l'égard de la valeur future plus conservatrices.

Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont inévitablement incertains et pourraient varier sensiblement au fil du temps. Ils sont largement tributaires d'un certain nombre de facteurs, notamment des estimations relatives au marché et à la production et de facteurs économiques comme les prix, les taux d'actualisation et les estimations des coûts de production et des dépenses en immobilisations futures. Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ou une diminution de 1 % des flux de trésorerie ne donnerait pas lieu à une perte de valeur.

### TESTS DE DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Aux fins du test de dépréciation, l'enregistrement de la créosote est attribué à des UGT qui reflètent la façon dont est effectué le suivi pour des besoins de gestion interne. La valeur recouvrable d'une UGT repose sur le calcul de la valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des produits et des charges les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans reposent sur les prévisions de la direction et supposent un taux de croissance ne dépassant pas la croissance du produit intérieur brut des pays concernés. Les projections de flux de trésorerie avant impôts sont actualisées selon un taux d'actualisation avant impôts effectif de 10,7 %. On suppose que les taux de croissance réels se maintiendront à 1 % pour une période indéfinie pour la plupart des activités puisque la plupart des produits sont des marchandises (la croissance du volume est supposée être compensée par les baisses de prix réelles).

Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont inévitablement incertains et pourraient varier sensiblement au fil du temps. Ils sont largement tributaires d'un certain nombre de facteurs, notamment les estimations relatives au marché et à la production et de facteurs économiques comme les prix, les taux d'actualisation et les estimations des coûts de production et des dépenses en immobilisations futures. Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation ou une diminution de 1 % des flux de trésorerie ne donnerait pas lieu à une perte de valeur.

**NOTES ANNEXES (SUITE)**

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL (SUITE)****TESTS DE DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE (SUITE)**

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

	Immobilisations incorporelles						Total	Goodwill
	Droit de coupe	Bois sur pied	Relations clients	Ententes de non-concurrence	Enregistrement de la créosote			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>								
Coût	6 505	4 717	4 603	5 980	—	21 805	5 494	
Cumul des amortissements	(355)	(1 666)	(1 259)	(1 744)	—	(5 024)	—	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>6 150</b>	<b>3 051</b>	<b>3 344</b>	<b>4 236</b>	<b>—</b>	<b>16 781</b>	<b>5 494</b>	
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010</b>								
Valeur comptable nette d'ouverture	6 150	3 051	3 344	4 236	—	16 781	5 494	
Entrées	287	635	—	—	—	922	—	
Acquisition de Tangent – relations clients	—	—	20 905	—	—	20 905	—	
Acquisition de Tangent – carnets de commandes clients	—	—	670	—	—	670	—	
Acquisition de Tangent – enregistrement de la créosote	—	—	—	—	31 723	31 723	—	
Acquisition de Tangent – goodwill	—	—	—	—	—	—	70 239	
Dotations aux amortissements	(123)	(807)	(3 586)	(986)	—	(5 502)	—	
Différences de change	—	—	(473)	(185)	(662)	(1 320)	(1 760)	
<b>Valeur comptable nette de clôture</b>	<b>6 314</b>	<b>2 879</b>	<b>20 860</b>	<b>3 065</b>	<b>31 061</b>	<b>64 179</b>	<b>73 973</b>	
<b>Au 31 décembre 2010</b>								
Coût	6 792	5 352	25 482	5 659	31 061	74 346	73 973	
Cumul des amortissements	(478)	(2 473)	(4 622)	(2 594)	—	(10 167)	—	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>6 314</b>	<b>2 879</b>	<b>20 860</b>	<b>3 065</b>	<b>31 061</b>	<b>64 179</b>	<b>73 973</b>	
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011</b>								
Valeur comptable nette d'ouverture	6 314	2 879	20 860	3 065	31 061	64 179	73 973	
Entrées	—	658	—	—	—	658	—	
Acquisition de Thompson – relations clients	—	—	12 497	—	—	12 497	—	
Acquisition de Thompson – goodwill	—	—	—	—	—	—	15 975	
Dotations aux amortissements	—	—	(3 258)	(934)	—	(4 192)	—	
Pertes de valeur	—	—	(2 486)	—	—	(2 486)	—	
Dotations aux amortissements incluse aux stocks	(114)	(673)	—	—	—	(787)	—	
Différences de change	—	—	454	39	700	1 193	1 772	
<b>Valeur comptable nette de clôture</b>	<b>6 200</b>	<b>2 864</b>	<b>28 067</b>	<b>2 170</b>	<b>31 761</b>	<b>71 062</b>	<b>91 720</b>	
<b>Au 31 décembre 2011</b>								
Coût	6 792	6 010	37 965	5 787	31 761	88 315	91 720	
Cumul des amortissements	(592)	(3 146)	(9 898)	(3 617)	—	(17 253)	—	
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>6 200</b>	<b>2 864</b>	<b>28 067</b>	<b>2 170</b>	<b>31 761</b>	<b>71 062</b>	<b>91 720</b>	

En décembre 2011, la Société a enregistré une perte de valeur de 2 486 \$ à la suite du non renouvellement d'un contrat de service présenté dans les relations clients auquel une valeur avait été assignée lors d'une acquisition antérieure.

**10 AUTRES ACTIFS**

	Note	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Avances et billets à recevoir		541	536	567
Actif au titre des prestations constituées	18 b)	—	1 119	1 723
Actifs détenus en vue de la vente*		3 164	3 318	2 895
Autres		609	358	—
		<b>4 314</b>	<b>5 331</b>	<b>5 185</b>

\* Les actifs détenus en vue de la vente représentent principalement un immeuble que la Société détient à Ripley en Virginie-Occidentale ainsi qu'une usine située à Stanton, au Kentucky.

**11 DETTE BANCAIRE**

	Note	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Facilité de crédit renouvelable	11 a)	—	30 293	—
Crédit d'exploitation sur demande auprès d'une banque canadienne	11 b)	—	—	28 786
Crédit d'exploitation sur demande auprès d'une banque américaine	11 c)	—	—	24 969
Quote-part du crédit d'exploitation de Kanaka	11 d)	2 585	1 630	2 364
		<b>2 585</b>	<b>31 923</b>	<b>56 119</b>

**11 DETTE BANCAIRE (SUITE)**

- a) Le 28 juillet 2011, la Société et SJ Holding, les emprunteurs, se sont engagées dans une entente afin d'amender et de mettre à jour la facilité de crédit renouvelable existante datée du 24 mars 2010 (voir note 11 b) et c)). Cette facilité de crédit renouvelable a été remplacée par une facilité de crédit renouvelable engagée ayant un terme de cinq ans et qui est présentée dans la dette à long terme (note 13 a)). Auparavant, une facilité de crédit renouvelable sur demande était rendue disponible à la Société par un syndicat bancaire et elle comprenait la Tranche A qui rendait disponible à la Société un crédit d'exploitation sur demande maximal de 50 000 \$ et une Tranche B qui rendait disponible à SJ Holding un crédit d'exploitation sur demande maximal de 75 000 \$ US. Les emprunts de la Tranche A étaient disponibles à la Société sous la forme de prêts au taux préférentiel canadien, de prêts au taux canadien d'acceptation de la banque (« AB »), de prêts au taux préférentiel américain, de prêts au taux LIBOR américain et de lettres de crédit, jusqu'à un maximum de 5 000 \$. Les emprunts de la Tranche B étaient disponibles à SJ Holding sous la forme de prêts au taux préférentiel américain, de prêts au taux LIBOR en dollars américains et de lettres de crédit. La marge sur les taux d'intérêt était de 0,75 % pour les prêts au taux préférentiel canadien et américain, alors que la marge sur les taux d'intérêt était de 2,0% pour les prêts AB, les prêts au taux LIBOR en dollars américains et les lettres de crédit. L'emprunt de base minimal consistait en 75 % de la valeur des débiteurs admissibles et en 50 % de la valeur des stocks admissibles jusqu'à un maximum de 80 000 \$.
- b) Au préalable, la Société disposait d'une facilité de crédit auprès d'une banque canadienne qui a été amendée et mise à jour dans le cadre d'une nouvelle entente de crédit signée le 24 mars 2010 (note 11 a)).
- c) Au préalable, SJ Holding et SJ Corp (collectivement « les filiales américaines ») disposaient d'une facilité de crédit auprès d'une banque américaine qui a été amendée et mise à jour dans le cadre d'une nouvelle entente de crédit signée le 24 mars 2010 (note 11 a)).
- d) Les états financiers consolidés de la Société comprennent la quote-part de 50 % de Kanaka qui bénéficie aussi d'une facilité de crédit contractée auprès d'une banque canadienne comportant un crédit d'exploitation sur demande de 7 000 \$. Le crédit d'exploitation sur demande porte intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 0,5 %, au taux de base américain de la banque majoré de 0,5 %, au taux LIBOR majoré de 2,0 % ou au taux des AB majoré de 2,0 %. La moitié de l'endettement est garantie par Stella-Jones Canada Inc. et la Société, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

**12 COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	Note	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Comptes fournisseurs		22 367	13 053	8 478
Montants à payer à des parties liées	23	85	36	93
Charges à payer		14 888	11 261	8 993
Autres montants à payer		6 353	8 076	3 917
		<b>43 693</b>	<b>32 426</b>	<b>21 481</b>

## 13 DETTE À LONG TERME

	Note	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Facilité de crédit renouvelable engagée	13 a)	124 989	—	—
Emprunt à terme renouvelable avec une banque canadienne	13 b)	—	—	22 098
Emprunts à terme avec une banque canadienne	13 c)	—	—	2 539
Facilités à terme	13 d)	—	55 573	—
Emprunt à terme avec une banque américaine	13 e)	—	7 381	8 693
Débeture non garantie et non convertible	13 f)	—	—	10 000
Débeture non garantie, subordonnée et non convertible	13 g)	25 425	24 865	—
Débeture non garantie et non convertible	13 h)	10 170	24 865	26 275
Billet subordonné	13 i)	5 899	6 112	6 822
Obligation – Comté de Fulton, Kentucky	13 j)	4 363	4 399	4 788
Obligation – Arkansas Development Finance Authority	13 k)	2 649	—	—
Billet non garanti	13 l)	5 374	—	—
Billet subordonné	13 m)	—	746	788
Billet non garanti	13 n)	394	557	755
Billet à payer	13 o)	226	289	373
Billet à payer	13 p)	266	296	356
Emprunts hypothécaires	13 q)	652	1 717	3 805
Obligation en vertu de contrats de location-financement		—	—	275
		<b>180 407</b>	126 800	87 567
Frais de financement reportés		(313)	(972)	(487)
		<b>180 094</b>	125 828	87 080
Moins la partie courante de la dette à long terme		1 524	10 780	4 811
Moins la partie courante des frais de financement reportés		(59)	(321)	(65)
		<b>178 629</b>	115 369	82 334

- a) Le 28 juillet 2011, la Société et SJ Holding, les emprunteurs, se sont engagées dans une entente afin d'amender et de mettre à jour, dans son ensemble, la facilité de crédit renouvelable existante. La facilité de crédit renouvelable sur demande rendue disponible par un syndicat bancaire sous l'amendement du 24 mars 2010 (note 11 a)) a été remplacée par une facilité de crédit renouvelable engagée de 170 000 \$ qui sera utilisée pour rembourser et refinancer les endettements existants et répondre aux besoins de fonds de roulement ainsi qu'aux besoins généraux de la Société. La facilité de crédit renouvelable engagée de 170 000 \$ est rendue disponible par un syndicat bancaire pour une période de cinq ans à la Société et à SJ Holding (précédemment, la Tranche A rendait disponible à la Société un crédit d'exploitation sur demande maximal de 50 000 \$ et la Tranche B rendait disponible à SJ Holding un crédit d'exploitation sur demande maximal de 75 000 \$ US). Les emprunts sont disponibles sous forme de prêts au taux préférentiel, de prêts AB, de prêts au taux préférentiel américain, de prêts au taux LIBOR en dollars américains et de lettres de crédit. La fourchette des marges sur les taux d'intérêt varie entre 0,25 % et 1,50 % selon une grille de prix (précédemment, 0,75 %) pour les prêts aux taux préférentiels canadien et américain. La fourchette des marges sur les taux d'intérêt varie entre 1,25 % et 2,50 % selon une grille de prix (précédemment, 2,0 %) pour les AB, les prêts au taux LIBOR et les lettres de crédit. Au 31 décembre 2011, le montant des emprunts des entités canadiennes libellés en dollars américains s'élevait à 82 404 \$ (81 027 \$ US), dont 79 529 \$ (78 200 \$ US) était désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger.

### 13 DETTE À LONG TERME (SUITE)

Au cours de l'exercice, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de fixer une partie des taux sous cette facilité, tel qu'il est décrit à la note 21, « Instruments financiers ».

À titre de garantie de la facilité de crédit renouvelable engagée, les prêteurs bancaires détiennent une sûreté de premier rang sur tous les actifs, corporels et incorporels, présents et futurs, de la Société, de SJ Holding et de leurs filiales en importance, à l'exception de certains actifs, tel qu'il est décrit dans l'entente.

- b) La Société avait un prêt à terme renouvelable sur deux ans qui a été amendé et mis à jour le 24 mars 2010 (voir la note 13 d)).
- c) La Société avait accès à trois prêts à terme de 2 300 \$, 2 700 \$ et 1 900 \$ auprès d'une banque canadienne qui ont été modifiés et mis à jour le 24 mars 2010 (voir la note 13 d)).
- d) Le 24 mars 2010, la Société s'est engagée dans une entente avec un syndicat bancaire afin d'amender et de mettre à jour, sans novation, les ententes de crédit existantes et de mettre à sa disposition une nouvelle facilité à terme sur cinq ans. En vertu de cette nouvelle entente, quatre facilités étaient mises à la disposition de la Société. La Facilité de crédit A était constituée d'un prêt à terme auprès d'un syndicat bancaire de 40 000 \$ US, servant aux fins de l'acquisition de Tangent. Ce prêt portait intérêt au taux préférentiel américain de la banque majoré de 1,5 % ou au taux LIBOR majoré de 3,0 %, au gré de la Société. Le remboursement s'échelonnait sur 19 versements de capital trimestriels consécutifs de 1 425 \$ US à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et un paiement final de 12 925 \$ US représentant le vingtième et dernier versement du solde du capital le 1<sup>er</sup> avril 2015. Ce prêt à terme était désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger.

La Facilité de crédit B représentait une facilité de crédit à terme renouvelable sur deux ans, pour un montant en capital total de 27 500 \$, échéant le 14 février 2012 et aux termes de laquelle les emprunts pouvaient être effectués en dollars canadiens ou américains. Si la Société en avait fait la demande au prêteur, cette facilité de crédit aurait pu être prolongée pour des périodes supplémentaires de un an ou convertie en un prêt à terme sur cinq ans. Pour les prêts en dollars canadiens, la facilité de crédit portait intérêt au taux préférentiel américain majoré de 1,5 % ou au taux des AB majoré de 3,0 %, tandis que pour les prêts en dollars américains, elle portait intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,5 % ou au taux LIBOR majoré de 3,0 %. Un prêt de 10 000 \$ US aux termes de cette facilité était désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt fixant le taux d'intérêt de base sur ce prêt à terme de 10 000 \$ US à 1,53 %, qui est venu à échéance en avril 2011.

La Facilité de crédit C représentait une facilité à terme non renouvelable pour un montant en capital total de 2 143 \$, réparti entre une Tranche 1 de 1 157 \$ échéant le 1<sup>er</sup> février 2011 et une Tranche 2 de 986 \$ échéant le 28 décembre 2010. Les Tranches 1 et 2 ont été remboursées à même le produit de la facilité de crédit renouvelable engagée et sans pénalité au terme des emprunts.

La Facilité de crédit D représentait une facilité de crédit à terme non renouvelable pour un montant en capital total de 300 \$, qui est venue à échéance et a été remboursée à même le produit de la facilité de crédit renouvelable engagée et sans pénalité le 30 septembre 2010.

Le 11 août 2011, les soldes des Facilités de crédit A et B ont été entièrement remboursés.

- e) Les filiales américaines ont signé une entente d'emprunt à terme de 10 000 \$ US avec une banque américaine. L'emprunt à terme venait à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et était remboursable en 84 versements mensuels consécutifs de capital de 119 \$ US. L'emprunt était assujéti à deux swaps de taux d'intérêt de 5 000 \$ US chacun, qui fixaient le taux à 5,80 % et 5,54 %, respectivement, pendant toute la durée de l'emprunt. Le 11 août 2011, les filiales américaines ont remboursé le prêt dans sa totalité.
- f) La Société disposait d'une débenture non garantie et non convertible, portant intérêt au taux de 7,72 %, remboursable en cinq versements annuels en capital consécutifs de 1 000 \$ à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et en un paiement final de 5 000 \$ le 1<sup>er</sup> juillet 2016. La société a remboursé la débenture en totalité le 4 octobre 2010.

### 13 DETTE À LONG TERME (SUITE)

- g) Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la Société s'est également engagée dans une entente afin d'amender et de mettre à jour une débenture non garantie, subordonnée et non convertible de 25 000 \$ US. La débenture amendée porte intérêt au taux de 7,27 % (précédemment, 9,75 %) et elle est remboursable en un paiement unique de 25 000 \$ US le 1<sup>er</sup> avril 2016 (précédemment, un paiement unique de 25 000 \$ US le 1<sup>er</sup> avril 2015). Aucun remboursement anticipé ne sera permis en vertu de cette entente amendée. La débenture amendée a été désignée comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger. Cet amendement a été comptabilisé comme une modification des termes de la dette et a été fait sans pénalité.
- h) Le 1<sup>er</sup> avril 2011, la Société s'est engagée dans une entente afin d'amender et de mettre à jour une débenture non garantie et non convertible de 25 000 \$ US ainsi que de rembourser 15 000 \$ US de capital. La débenture amendée porte intérêt au taux de 7,27 % (précédemment, 7,89 %) et est remboursable en un paiement unique de 10 000 \$ US le 1<sup>er</sup> avril 2016 (précédemment, en cinq versements en capital annuels de 2 500 \$ US à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013 et un paiement final de 12 500 \$ US le 1<sup>er</sup> avril 2018). Aucun remboursement anticipé ne sera permis en vertu de cette débenture amendée. La débenture amendée a été désignée comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger. Cet amendement a été comptabilisé comme une modification des termes de la dette et a été fait sans pénalité.
- i) À la suite d'une acquisition d'entreprise en date du 28 février 2007, SJ Corp a émis un billet à payer à J.H. Baxter & Co. Le billet est subordonné aux prêteurs actuels et il porte intérêt au taux de 5,0 %. Le billet est remboursable en cinq versements de capital annuels de 500 \$ US et en un paiement final de 5 500 \$ US le jour du sixième anniversaire du billet. Le billet a été initialement constaté à une juste valeur de 6 981 \$, en utilisant un taux de 8,0 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur du billet est désactualisé selon un taux effectif sur la durée du billet.
- j) Les filiales américaines ont pris en charge une obligation émise en faveur du Comté de Fulton, Kentucky (The Burke-Parsons-Bowlby Project), série 2006, remboursable en versements en capital annuels de 200 \$ US de juillet 2008 à juillet 2011, de 300 \$ US d'août 2011 à juillet 2019 et de 400 \$ US d'août 2019 à juillet 2026. L'obligation porte intérêt à un taux variable établi selon le SIFMA Municipal Swap Index. En date du 15 juin 2009, la Société s'est engagée dans un swap de taux d'intérêt fixant le taux à 2,99 % jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2015. L'obligation est garantie essentiellement par tous les actifs de l'usine située à Fulton, ayant une valeur comptable nette de 7 683 \$ US au 31 décembre 2011. L'obligation a été initialement constatée dans les états financiers consolidés à une juste valeur de 4 835 \$ US, en utilisant un taux de 6,50 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur de l'obligation est désactualisé selon un taux effectif sur la durée de l'obligation.
- À titre de garantie pour assurer le paiement ponctuel du capital et des intérêts sur l'obligation, les filiales américaines ont souscrit une lettre de crédit irrévocable de 5 200 \$ US avec la banque qui est également le fiduciaire pour l'Acte de fiducie sur l'obligation de série 2006, ayant des frais annuels de 1,0 % sur le solde de l'emprunt. La lettre de crédit vient à échéance le 17 janvier 2026.
- k) À la suite de l'acquisition de Thompson, SJ Corp a pris en charge une obligation émise en faveur du Arkansas Development Finance Authority, remboursable en versements annuels sur le capital dans une fourchette de 145 \$ US à 275 \$ US jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le taux d'intérêt sur l'obligation varie dans une fourchette de 5,62 % à 5,81 % et est payable deux fois par an le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> septembre. L'obligation est garantie par toute la machinerie et l'équipement du site de Russellville, en Arkansas.
- l) À la suite de l'acquisition de Thompson, SJ Corp a endossé un billet à payer non garanti de 6 617 \$ portant intérêt à 2,67 %. Le billet est remboursable en 10 versements égaux jusqu'en décembre 2021. Le billet a été initialement constaté à une juste valeur de 5 357 \$ en utilisant un taux de 7,0 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur du billet est désactualisé selon un taux effectif sur la durée du billet.
- m) SJ Corp a emprunté 750 \$ US à la société mère de la Société, Stella Jones International S.A., au moyen d'un billet subordonné. Ce billet, d'une durée de six ans, portait intérêt au taux LIBOR majoré de 4,5 % et était remboursable en entier à la date du sixième anniversaire annuel du débours ou le 3 août 2011. Le billet était non garanti et il était subordonné en droit de paiement au paiement préalable de la totalité des emprunts des filiales américaines à ses créanciers garantis. Le 3 août 2011, la Société a remboursé dans sa totalité le billet subordonné à Stella Jones International S.A.

**13 DETTE À LONG TERME (SUITE)**

- n) Billet à payer non garanti, au taux d'intérêt de 8,0 % et remboursable en versements trimestriels, incluant les intérêts, de 53 \$ US jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2013.
- o) Billet à payer à la Hickman Fulton Rural Electric Cooperative Corporation, portant intérêt à un taux fixe de 3,0 % et remboursable à partir du 15 janvier 2008 en 84 versements mensuels égaux, en capital et intérêts, de 7 \$ US. Le billet est garanti par une lettre de crédit irrévocable de 500 \$ US ayant des frais annuels de 1,0 % et échéant le 17 décembre 2017, émise par une institution financière régionale. Le billet a été initialement constaté dans les états financiers consolidés à une juste valeur de 462 \$ US, en utilisant un taux de 5,55 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur du billet est désactualisé selon un taux effectif sur la durée du billet.
- p) Billet à payer à la Hickman Fulton Rural Electric Cooperative Corporation, ne portant aucun intérêt et remboursable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 en 108 versements mensuels égaux de 4 \$ US. Le billet est garanti par une lettre de crédit irrévocable de 450 \$ US ayant des frais annuels de 1,0 % et échéant le 17 décembre 2017, émise par une institution financière régionale. Le billet a été initialement constaté dans les états financiers consolidés à une juste valeur de 354 \$ US en utilisant un taux de 6,0 %. L'écart entre la valeur nominale et la juste valeur du billet est désactualisé selon un taux effectif sur la durée du billet.
- q) Le 11 août 2011, la Société a remboursé un emprunt hypothécaire ayant un solde de 915 \$ US. L'emprunt hypothécaire restant porte intérêt au taux de 2,5 % au 31 décembre 2011 (3,8 % au 31 décembre 2010 et 5,7% au 1<sup>er</sup> janvier 2010), et certaines immobilisations corporelles d'une valeur nette comptable de 883 \$ (1 891 \$ au 31 décembre 2010 et 5 950 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010) ont été portées en garantie. L'emprunt hypothécaire est exprimé en dollars américains à une valeur de 642 \$ US (1 726 \$ US au 31 décembre 2010 et 3 620 \$US au 1<sup>er</sup> janvier 2010). L'emprunt hypothécaire restant est remboursable en versements mensuels de 9 \$ (21 \$ au 31 décembre 2010 et 89\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2010), intérêts compris, et vient à échéance en décembre 2016.
- r) Les obligations de remboursement de la dette à long terme se présentent comme suit pour les cinq prochains exercices et par la suite :

	Capital \$
2012	1 955
2013	9 431
2014	1 151
2015	1 091
2016	161 694
Par la suite	7 502
	182 824
Ajustement de la juste valeur	(2 417)
	180 407

- s) La juste valeur totale de la dette à long terme de la Société a été estimée à 179 973 \$ au 31 décembre 2011 (127 923 \$ en 2010), selon l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt disponibles pour la Société pour des émissions comportant des conditions et des échéances moyennes similaires.

## 14 PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	Provisions				Autres passifs à long termes				
	Reboisement \$	Restauration de sites \$	Autres \$	Total \$	UAI \$	Ententes de non- concurrence à payer \$		Total \$	Total global \$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	1 159	88	—	1 247	15	4 602	4 617	5 864	
Provisions portées au compte de résultat									
Ajouts	209	1 311	2 375	3 895	408	—	408	4 303	
Paiements	(283)	(290)	—	(573)	—	(1 311)	(1 311)	(1 884)	
Désactualisation des intérêts	—	—	—	—	—	389	389	389	
Différences de change	—	—	(104)	(104)	—	(195)	(195)	(299)	
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	1 085	1 109	2 271	4 465	423	3 485	3 908	8 373	
Provisions portées au compte de résultat									
Ajouts	543	2 485	3 754	6 782	747	—	747	7 529	
Paiements	(312)	(3 003)	(351)	(3 666)	—	(1 218)	(1 218)	(4 884)	
Désactualisation des intérêts	—	—	(44)	(44)	—	279	279	235	
Différences de change	—	19	227	246	—	36	36	282	
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	1 316	610	5 857	7 783	1 170	2 582	3 752	11 535	

Analyse des provisions et des autres passifs à long terme :

	Au 31 décembre 2011 \$	Au 31 décembre 2010 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 \$
Partie courante			
Provisions	7 169	3 746	315
Autres passifs non courants	2 249	959	920
<b>Total partie courante</b>	<b>9 418</b>	<b>4 705</b>	<b>1 235</b>
Partie non courante			
Provisions	614	719	932
Autres passifs non courants	1 503	2 949	3 697
<b>Total partie non courante</b>	<b>2 117</b>	<b>3 668</b>	<b>4 629</b>
	<b>11 535</b>	<b>8 373</b>	<b>5 864</b>

## PROVISIONS

## Reboisement

Stella-Jones Canada Inc. a des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations associées au reboisement et à la restauration de sites, qui ont été évaluées à l'aide d'un taux avant impôts reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif de 4,0 % (6,6 % en 2010) pour estimer la valeur actualisée des dépenses futures.

Les obligations liées au reboisement représentent les estimations de flux de trésorerie actualisés des coûts futurs de sylviculture pour les zones déboisées, que la Société a la responsabilité de reboiser.

Les dépenses futures de reboisement non actualisées représentent approximativement un montant variant de 338 \$ à 731 \$ par an au cours des trois prochains exercices. Il existe des incertitudes quant à l'estimation des coûts de reboisement futurs en raison des possibilités de changement de la réglementation ainsi que des effets des changements climatiques sur les zones reboisées. Par conséquent, le coût réel de reboisement peut différer des estimations actuelles.

**14 PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS À LONG TERME (SUITE)****PROVISIONS (SUITE)****Restauration de sites**

Les obligations liées à la restauration de sites représentent les estimations de flux de trésorerie actualisés relatives aux coûts futurs de restauration environnementale d'anciens sites de traitement.

À la suite de l'acquisition de Tangent, le 1<sup>er</sup> avril 2010, la Société a acquis un contrat de location d'un terrain sur lequel les activités de Terre Haute en Indiana, ont lieu. En vertu du contrat de location, la Société est tenue de restaurer le terrain à son état original. En 2010, la Société a décidé de fermer les installations de Terre Haute. Afin de restaurer le site à son état original, certains travaux de restauration sont nécessaires et une provision de 1 311 \$ a été enregistrée en 2010.

**Autres**

Les autres provisions comprennent des montants de 4 507 \$ pour des contentieux juridiques, de 1 057 \$ pour l'acquisition du terrain du site de Memphis qui est présentement loué et de 293 \$ pour diverses autres provisions.

**AUTRES PASSIFS À LONG TERME****Unités d'actions incessibles**

Le 18 décembre 2009, la Société a octroyé à certains membres clés de la direction des UAI dans le cadre d'un plan incitatif à long terme. Ce plan a été approuvé par le conseil d'administration de la Société le 10 décembre 2009. Le nombre d'UAI initialement octroyées a été établi selon un pourcentage du salaire des membres de la direction, divisé par le cours moyen de l'action ordinaire de la Société sur le TSX pour les cinq jours précédant immédiatement la date de l'octroi. Pour le président, le nombre d'UAI initialement octroyées a été établi à un nombre fixe recommandé par le comité de rémunération de la Société. Des UAI supplémentaires peuvent être émises annuellement, à la condition que la Société atteigne un rendement du capital investi minimal de 12,5 %.

Au 31 décembre 2011, la provision relative aux UAI précédemment octroyées est évaluée à 1 170 \$ (423 \$ au 31 décembre 2010). Le nombre d'UAI supplémentaires émises sera calculé de la même façon que l'octroi initial. Aucune UAI n'a été octroyée en 2010 et 2011.

Les UAI sont des actions fantômes à valeur entière, payables en espèces au troisième anniversaire de la date d'octroi pour autant que le membre de la direction soit encore à l'emploi de la Société. Le montant à payer sera calculé en multipliant le nombre d'UAI par le cours moyen de l'action ordinaire de la Société sur le TSX pour les six mois précédant la date d'anniversaire.

**Ententes de non-concurrence à payer**

À la suite d'une acquisition d'entreprise précédente, la Société a signé des ententes de non-concurrence pour lesquelles une immobilisation incorporelle a été comptabilisée (note 9). La portion payable des ententes de non-concurrence a été évaluée à la juste valeur en utilisant un taux de 10,2 %.

## 15 CAPITAL-ACTIONS

	2011	2010
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture de l'exercice*	15 923	12 684
Régime d'options d'achat d'actions*	22	25
Échange des reçus de souscription contre des actions ordinaires*	—	3 202
Régimes d'achat d'actions des employés*	10	12
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice*	15 955	15 923

\* Le nombre d'actions est exprimé en milliers.

## a) Le capital-actions comprend ce qui suit :

## Autorisé

Actions privilégiées en nombre illimité pouvant être émises en série

Actions ordinaires en nombre illimité

## b) Résultat par action

Le tableau suivant présente le rapprochement du résultat de base par action ordinaire et du résultat dilué par action ordinaire :

	2011	2010
<b>Résultat net se rapportant aux actions ordinaires</b>	<b>55 709 \$</b>	<b>34 441 \$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation*	15 946	15 163
Effet dilutif des options d'achat d'actions*	61	41
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation*	16 007	15 204
<b>Résultat de base par action ordinaire**</b>	<b>3,49 \$</b>	<b>2,27 \$</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire**</b>	<b>3,48 \$</b>	<b>2,26 \$</b>

\* Le nombre d'actions est exprimé en milliers.

\*\* Le résultat de base et le résultat dilué par action ordinaire sont présentés en dollars par action.

## c) Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et des employés, en vertu duquel le conseil d'administration ou un comité nommé à cette fin (le « comité ») pourra, de temps à autre, attribuer aux administrateurs, aux membres de la direction ou aux employés de la Société, des options d'achat d'actions ordinaires selon le nombre, les modalités et les prix d'exercice que le conseil ou ce comité pourra déterminer. Le but de ce régime est de garantir à la Société et à ses actionnaires les avantages incitatifs inhérents à la propriété d'actions par les administrateurs, les membres de la direction et les employés de la Société.

En vertu du régime instauré le 13 juin 1994 et modifié le 3 mai 1995, le 15 mars 2001, le 3 mai 2007 et le 10 décembre 2010, le nombre total d'actions ordinaires à l'égard desquelles des options pourront être attribuées est de 1 200 000, et aucun détenteur d'options ne pourra détenir des options d'achat d'actions ordinaires excédant 5 % du nombre d'actions ordinaires émis et en circulation. Le prix d'exercice d'une option ne sera pas inférieur au cours de clôture des actions ordinaires sur le TSX le dernier jour de Bourse précédant immédiatement la date à laquelle l'option est attribuée, et la durée de l'option sera fixée par le conseil d'administration ou le comité et ne pourra dépasser 10 ans. Dans le cas d'un employé, les options seront inaccessibles et caduques 30 jours ou 180 jours suivant la date de cessation de l'emploi auprès de la Société, selon les circonstances de la cessation d'emploi, et dans le cas d'un administrateur qui n'est pas un employé de la Société, elles le deviendront 30 jours ou 180 jours suivant la date à laquelle le détenteur d'options cesse d'être un administrateur de la Société, selon les circonstances.

**NOTES ANNEXES (SUITE)**

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**15 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)**

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'options en circulation en vertu du régime :

	2011		2010	
	Nombre d'options*	Prix moyen pondéré d'exercice** \$	Nombre d'options*	Prix moyen pondéré d'exercice** \$
<b>En circulation à l'ouverture de l'exercice</b>	181	22,70	198	20,29
Exercées	(22)	18,02	(24)	4,83
Attribuées	—	—	7	28,29
<b>En circulation à la clôture de l'exercice</b>	159	23,36	181	22,70
<b>Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice</b>	120	22,97	128	21,40

\* Le nombre d'options est exprimé en milliers.

\*\* Le prix moyen pondéré d'exercice est présenté en dollars par option.

Les options suivantes étaient en circulation en vertu du régime au 31 décembre 2011 :

Attribuées en	Options en circulation		Options pouvant être exercées		Échéance
	Nombre d'options*	Prix moyen pondéré d'exercice** \$	Nombre d'options*	Prix moyen pondéré d'exercice** \$	
2005	25	13,00	25	13,00	2015
2006	48	19,57	48	19,57	2016
2007	23	39,58	23	39,58	2017
2009	56	24,05	21	24,05	2016
2010	7	28,29	3	28,29	2020
	159		120		

\* Le nombre d'options est exprimé en milliers.

\*\* Le prix moyen pondéré d'exercice est présenté en dollars par option.

## d) Rémunération fondée sur des actions

La Société inscrit une charge correspondant à la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées en vertu du régime en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Ce modèle permet d'établir la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées et de l'amortir au résultat sur la période d'acquisition.

Aucune option n'a été octroyée en 2011. Le 7 mai 2010, 7 500 options ont été octroyées, leur juste valeur étant de 83 \$ et la dépense amortie au résultat s'élevant à 25 \$. La juste valeur a été estimée en se basant sur les hypothèses suivantes :

	2010
Taux d'intérêt sans risque	2,80 %
Taux de rendement	1,60 %
Durée de vie prévue	10 ans
Volatilité	38,00 %
Moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice	11,13 \$

En 2011, la charge se rapportant à la rémunération fondée sur des actions amorties au résultat s'élevait à 221 \$ (305 \$ en 2010).

**15 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)**

## e) Régimes d'achat d'actions des employés

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour les deux régimes d'achat d'actions des employés de la Société s'élève à 250 000.

En vertu du premier régime, les employés qui résident au Canada peuvent acheter des actions ordinaires de la Société à un prix équivalant à 90 % de la valeur du marché. Les employés qui détiennent des actions ordinaires en vertu du régime d'achat d'actions des employés pendant 18 mois suivant la date d'acquisition reçoivent des actions ordinaires supplémentaires de la Société d'une valeur équivalente à 10 % du montant de leurs cotisations faites à la date d'acquisition. En 2011, 6 849 actions ordinaires (8 513 en 2010) ont été émises aux employés résidant au Canada, à un prix moyen de 31,79 \$ l'action (23,45 \$ en 2010).

En vertu du deuxième régime, les employés qui résident aux États-Unis peuvent acheter des actions ordinaires de la Société à un prix équivalent à la valeur du marché. Les employés qui détiennent des actions ordinaires en vertu du régime d'achat d'actions des employés pendant 18 mois suivant la date d'acquisition reçoivent des actions ordinaires supplémentaires de la Société d'une valeur équivalente à 10 % du montant de leurs cotisations faites à la date d'acquisition. En 2011, 3 586 actions ordinaires (3 545 en 2010) ont été émises aux employés résidant aux États-Unis, à un prix moyen de 35,25 \$ l'action (25,81 \$ en 2010).

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions ordinaires émises en vertu de ces régimes s'élevait à 180 323 (169 888 en 2010).

**16 CLASSEMENT DES CHARGES PAR NATURE**

	2011	2010
	\$	\$
Matières premières et consommables utilisés	427 396	385 436
Charges au titre des avantages du personnel	49 243	44 967
Dotations aux amortissements	8 715	10 353
Autres charges engagées lors du processus de fabrication	17 849	17 199
Frais de transport	29 491	25 068
Autres frais	19 486	17 333
	<b>552 180</b>	<b>500 356</b>
	2011	2010
	\$	\$
<b>Charges au titre des avantages du personnel</b>		
Traitements, salaires et avantages sociaux	47 794	42 407
Options d'achat d'actions attribuées aux administrateurs et aux employés	221	305
Charges au titre des prestations de retraite	(345)	870
Régimes agréés de retraite collectifs	1 573	1 385
	<b>49 243</b>	<b>44 967</b>

Les charges au titre des avantages du personnel sont prises en compte dans le coût des ventes et les frais de vente et d'administration.

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 16 CLASSEMENT DES CHARGES PAR NATURE (SUITE)

	2011	2010
	\$	\$
<b>Autres pertes, montant net</b>		
Gain sur instruments financiers dérivés	—	(19)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	505	—
Perte de change	554	44
	<b>1 059</b>	<b>25</b>

## 17 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2011	2010
	\$	\$
<b>Impôts exigibles</b>		
Impôts exigibles sur le résultat de l'exercice	23 558	16 426
Ajustement au titre des exercices précédents	(411)	570
<b>Total de la charge d'impôts exigibles</b>	<b>23 147</b>	<b>16 996</b>
<b>Impôts différés</b>		
Naissance et renversement des différences temporelles	(1 384)	(2 188)
Effets de la différence des taux d'imposition	(44)	88
Ajustement au titre des exercices précédents	2 501	788
<b>Total de l'impôts différés</b>	<b>1 073</b>	<b>(1 312)</b>
<b>Charge d'impôts</b>	<b>24 220</b>	<b>15 684</b>

Le tableau qui suit présente un rapprochement du montant de l'impôt sur le résultat avant impôt de la Société et du montant qui serait obtenu en multipliant le taux moyen pondéré d'impôt applicable par le résultat des entités consolidées :

	2011	2010
	\$	\$
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>79 929</b>	<b>50 125</b>
Impôt calculé avec un taux national de 28,21 % (30,05 % en 2010) et appliqué aux résultats des filiales dans leurs pays respectifs	22 458	15 062
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différence des taux applicables aux filiales étrangères	3 325	678
Crédits fiscaux non enregistrés	—	(52)
Éléments de résultat non imposables	(2 434)	(1 860)
Dépenses non déductibles	95	1 122
Réévaluation des impôts différés – changement de taux	(44)	88
Ajustement au titre des exercices précédents	2 065	1 397
Réévaluation des opérations de change au titre de l'impôt différé	45	—
Crédit de fabrication et de transformation	(1 290)	(751)
<b>Charge d'impôts</b>	<b>24 220</b>	<b>15 684</b>

**17 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)**

Le tableau qui suit présente une analyse des actifs d'impôt différé et des passifs d'impôt différé :

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Devant être recouvrés dans plus de 12 mois	—	464
Devant être recouvrés dans les 12 mois	4 995	3 206
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Devant être réglés dans plus de 12 mois	(48 359)	(38 063)
Devant être réglés dans les 12 mois	(53)	(292)
<b>Passifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>(43 417)</b>	<b>(34 685)</b>

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte d'impôt différé :

	2011	2010
	\$	\$
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(34 685)</b>	<b>(14 284)</b>
Montant comptabilisé en charges dans le compte de résultat	(1 073)	1 311
Charge (produit) d'impôts lié(e) aux composantes des autres éléments du résultat global	642	(171)
Charge (produit) d'impôts comptabilisé(e) aux capitaux propres	—	853
Charge (produit) d'impôts lié(e) à l'acquisition d'entreprise	(7 638)	(23 828)
Écarts de change	(663)	1 434
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(43 417)</b>	<b>(34 685)</b>

## 17 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Le tableau qui suit présente l'évolution des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice, sans tenir compte de la compensation des soldes relatifs à la même administration fiscale :

Actifs d'impôt différé	Frais financiers	Réserves	Instruments financiers dérivés	Prestations de retraite différées	Perte en capital non réalisée sur conversion de dettes à long terme	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	—	1 747	224	313	—	2 284
Montant débité (crédité) dans le compte de résultat	(156)	649	332	97	—	922
Montant débité (crédité) aux autres éléments du résultat global	—	—	(76)	—	—	(76)
Montant débité (crédité) aux capitaux propres	845	—	—	8	—	853
Montant débité (crédité) au goodwill	—	953	—	—	—	953
Écarts de change	—	(145)	(14)	—	—	(159)
<b>Au 31 décembre 2010</b>	689	3 204	466	418	—	4 777
Montant débité (crédité) dans le compte de résultat	36	2 092	—	122	282	2 532
Montant débité (crédité) aux autres éléments du résultat global	—	—	(51)	56	(282)	(277)
Montant débité (crédité) aux capitaux propres	—	—	—	—	—	—
Montant débité (crédité) au goodwill	—	—	—	—	—	—
Écarts de change	6	137	7	—	—	150
<b>Au 31 décembre 2011</b>	731	5 433	422	596	—	7 182

## 17 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Passifs d'impôt différé	Immobilisations corporelles \$	Prestations de retraite différées \$	Immobilisations incorporelles \$	Instruments financiers dérivés \$	Crédit de taxe à l'investissement \$	Gain en capital non réalisé sur conversion de dettes à long terme \$	Total \$
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	(14 434)	(413)	(885)	(656)	(180)	—	(16 568)
Montant débité (crédité) dans le compte de résultat	(1 878)	(130)	1 558	746	93	—	389
Montant débité (crédité) aux autres éléments du résultat global	—	252	—	(90)	—	(257)	(95)
Montant débité (crédité) aux capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—
Montant débité (crédité) au goodwill	(4 472)	—	(20 309)	—	—	—	(24 781)
Écarts de change	674	—	919	—	—	—	1 593
<b>Au 31 décembre 2010</b>	(20 110)	(291)	(18 717)	—	(87)	(257)	(39 462)
Montant débité (crédité) dans le compte de résultat	(4 399)	(333)	1 185	—	(20)	(38)	(3 605)
Montant débité (crédité) aux autres éléments du résultat global	—	624	—	—	—	295	919
Montant débité (crédité) aux capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—
Montant débité (crédité) au goodwill	(2 633)	—	(5 005)	—	—	—	(7 638)
Écarts de change	(442)	—	(371)	—	—	—	(813)
<b>Au 31 décembre 2011</b>	(27 584)	—	(22 908)	—	(107)	—	(50 599)

La Société n'a pas comptabilisé des actifs d'impôt différé pour un montant de 198 \$ (néant en 2010) relativement à des pertes en capital s'élevant à 1 483 \$ (néant en 2010) qui peuvent être reportées indéfiniment contre de futurs gains en capital.

Des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt et autres impôts qui seraient exigibles relativement aux résultats non distribués de certaines filiales. Il n'est pas attendu que ces montants s'inversent dans un avenir prévisible. Les résultats non distribués totalisaient 51 713 \$ au 31 décembre, 2011 (34 153 \$ en 2010).

## 18 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société constate des dépenses pour plusieurs types d'avantages sociaux futurs. Certains employés à la retraite participent à des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance de soins médicaux et dentaires et des avantages complémentaires de retraite. Stella-Jones Canada Inc. contribue à des régimes interentreprises pour certains employés à salaire horaires et à quatre régimes de retraite à prestations déterminées pour des employés salariés et certains employés non syndiqués horaires. Tous les autres employés actifs ont droit à un régime de retraite collectif auquel la Société contribue pour une valeur équivalente à une fois et demie la contribution des employés, jusqu'à un maximum de 4 %. La dépense pour les avantages sociaux futurs a été constatée comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Régime d'avantages sociaux aux retraités	(1 109)	324
Régimes de retraite à prestations déterminées	449	252
Contributions aux régimes interentreprises	315	294
Contributions aux régimes agréés de retraite collectifs	1 573	1 385

- a) Le régime d'avantages sociaux aux retraités est sans capitalisation. Pour ce régime, la Société constate son passif au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle de ce régime a été faite au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et la prochaine évaluation sera faite au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le 1<sup>er</sup> juin 2011, les modifications suivantes ont été faites au régime d'avantages sociaux aux retraités :

- Tous les employés prenant leur retraite le 1<sup>er</sup> juin 2011 ou après sont éligibles à une allocation dans un compte de dépenses de frais de santé au moment de leur retraite. Cette couverture remplace la couverture de soins de santé actuelle.
- Les employés déjà à la retraite conservent la couverture du régime avant modification.
- Les employés conservent leur couverture d'assurance-vie après la retraite.

La modification du régime a été comptabilisée comme coût de services passés. Ce coût de services passés est amorti sur le reste des années de service jusqu'à pleine éligibilité pour les membres actifs qui n'ont pas atteint pleine éligibilité et constaté immédiatement pour les membres qui ont atteint pleine éligibilité. Au 1<sup>er</sup> juin 2011, le coût de services passés relatif à la modification du régime est de (1 336) \$.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives au régime d'avantages sociaux aux retraités de la Société, établies par des actuaires indépendants :

	2011	2010
	\$	\$
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 572	2 257
Coût des services rendus	124	183
Coût des services passés	(1 336)	—
Intérêts débiteurs	103	141
Prestations versées	(42)	(42)
Écarts actuariels	209	33
Solde à la clôture de l'exercice	1 630	2 572
<b>Actif des régimes</b>		
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	—	—
Cotisations de l'employeur	42	42
Prestations versées	(42)	(42)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	—	—
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>1 630</b>	<b>2 572</b>

**18 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)**

Les hypothèses importantes sont les suivantes :

	2011 %	2010 %
<b>Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre</b>		
Taux d'actualisation	4,30	5,40
Taux d'augmentation de la rémunération	2,00	2,00
<b>Coût des prestations au 31 décembre</b>		
Taux d'actualisation	5,40	5,85
Taux d'augmentation de la rémunération	2,00	2,00

Aux fins de l'évaluation, un taux de croissance annuelle hypothétique du coût par employé des soins de santé couverts par les régimes de 9,5 % a été présumé pour 2009. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement de 0,5 % par année pour atteindre 5 %. Le taux utilisé en 2011 pour calculer le coût par employé des soins de santé a été de 8,5 %. Une augmentation ou une diminution de 1 % de ce taux aurait l'incidence suivante :

	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées	77	(66)
Incidence sur le coût des prestations	34	(27)

Les éléments des coûts du régime d'avantages sociaux aux retraités constatés au cours de l'exercice sont les suivants :

	2011 \$	2010 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	124	183
Intérêts débiteurs	103	141
Coût des services passés	(1 336)	—
<b>Coût constaté au titre du régime d'avantages sociaux aux retraités</b>	<b>(1 109)</b>	<b>324</b>

État du résultat global	2011 \$	2010 \$
<b>Exercice clos le 31 décembre</b>		
Écarts actuariels	(209)	(33)
<b>Total constaté dans les autres éléments du résultat global avant impôts</b>	<b>(209)</b>	<b>(33)</b>

## NOTES ANNEXES (SUITE)

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 18 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Cumul des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	2011	2010
	\$	\$
Solde des écarts actuariels au 1 <sup>er</sup> janvier	(25)	—
Écarts actuariels nets constatés durant l'exercice	(153)	(25)
<b>Solde des écarts actuariels au 31 décembre</b>	<b>(178)</b>	<b>(25)</b>

- b) Les régimes de retraite à prestations déterminées de Stella-Jones Canada Inc. établissent les prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. La Société constate son passif au titre de prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes aux fins de comptabilité au 31 décembre de chaque année.

Les évaluations actuarielles sont mises à jour tous les trois ans et les plus récentes évaluations effectuées pour les quatre régimes de retraite sont les suivantes :

	Date des dernières évaluations actuarielles
Plan 1	31 décembre 2010
Plan 2	31 décembre 2010
Plan 3	31 décembre 2010
Plan 4	31 décembre 2011

L'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées de Stella-Jones Canada Inc., autre que celle concernant le régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, est la suivante dans sa totalité :

	2011	2010
	\$	\$
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 272	8 480
Coût des services rendus	388	309
Coût des services passés	186	—
Intérêts débiteurs	568	550
Prestations versées	(413)	(371)
Écarts actuariels	1 754	1 304
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>12 755</b>	<b>10 272</b>
<b>Actif des régimes</b>		
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	11 391	10 167
Rendement attendu des actifs	681	596
Écarts actuariels	(824)	334
Cotisations de l'employeur	1 267	654
Cotisations de l'employé	12	11
Prestations versées	(413)	(371)
<b>Juste valeur à la clôture de l'exercice</b>	<b>12 114</b>	<b>11 391</b>
<b>Actif (passif) au titre des prestations constituées</b>	<b>(641)</b>	<b>1 119</b>

**18 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)**

Les montants du passif au titre des prestations constituées et de la juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice relativement aux régimes d'avantages sociaux comprennent les montants suivants qui ne sont pas entièrement capitalisés :

	2011	2010
	\$	\$
Passif au titre des prestations constituées	5 010	3 924
Juste valeur de l'actif des régimes	4 357	3 537
<b>Situation de capitalisation des régimes – Déficit</b>	<b>(653)</b>	<b>(387)</b>

Le pourcentage de l'actif des régimes est composé comme suit pour l'exercice clos le 31 décembre :

	2011	2010
	%	%
Titres de participation	57	57
Titres de créance	41	37
Titres à court terme et trésorerie	2	6
	100	100

Les hypothèses importantes sont les suivantes :

	2011	2010
	%	%
<b>Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre</b>		
Taux d'actualisation	4,50	5,50
Taux d'inflation	2,30	2,50
Taux d'augmentation de la rémunération	4,00	3,50
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	7,00	7,00
<b>Coût des prestations au 31 décembre</b>		
Taux d'actualisation	5,50	6,50
Taux d'inflation	2,50	2,50
Taux d'augmentation de la rémunération	3,50	3,50
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	7,00	7,00

Les composantes des coûts du régime de retraite à prestations déterminées de Stella Jones Canada Inc. constatés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2011	2010
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations de l'employé	376	298
Intérêts débiteurs	568	550
Rendement attendu des actifs	(681)	(596)
Coût des services passés	186	—
<b>Coût constatés au titre des prestations déterminées</b>	<b>449</b>	<b>252</b>

---

**NOTES ANNEXES (SUITE)**

---

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

**18 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les cotisations prévues au régime de retraite à prestations déterminées sont de 738 \$.

Le rendement effectif des actifs du régime a été établi à (145) \$ (930 \$ en 2010) alors que le rendement attendu des actifs avait été établi à 681 \$ (596 \$ en 2010), ce qui a donné lieu à un écart actuariel de (825) \$ (334 \$ en 2010).

<b>État du résultat global</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre</b>		
Écarts actuariels	(2 575)	(1 006)
<b>Total constaté dans les autres éléments du résultat global avant impôts</b>	<b>(2 575)</b>	<b>(1 006)</b>
<b>Cumul des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Solde des écarts actuariels au 1 <sup>er</sup> janvier	(754)	—
Écarts actuariels nets constatés durant l'exercice	(1 952)	(754)
<b>Solde des écarts actuariels au 31 décembre</b>	<b>(2 706)</b>	<b>(754)</b>

**19 PARTICIPATION DANS LA COENTREPRISE**

Les états financiers consolidés comprennent la quote-part de 50 % de la Société, tel qu'il est indiqué ci dessous, des ventes, des dépenses, de l'actif et du passif de sa participation dans la coentreprise Kanaka :

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Débiteurs	92	214
Autres débiteurs	284	187
Impôts sur le résultat à recouvrer	62	—
Stocks	1 422	464
Frais payés d'avance	9	9
	<b>1 869</b>	<b>874</b>
<b>Actif non courant</b>		
Immobilisations corporelles	662	741
Autres actifs	—	77
	<b>2 531</b>	<b>1 692</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Passif courant</b>		
Dette bancaire (note 11 d))	2 585	1 630
Comptes créditeurs et charges à payer	27	62
	<b>2 612</b>	<b>1 692</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Cumul des autres éléments du résultat global	(81)	—
	<b>2 531</b>	<b>1 692</b>
<b>Résultats</b>		
Ventes	3 587	2 671
Coût des ventes	3 587	2 671
<b>Résultat net</b>	—	—
<b>Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)</b>		
Activités opérationnelles	(943)	753
Activités de financement	955	(734)
Activités d'investissement	(12)	(19)
	—	—

## 20 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La Société fait face, le cas échéant, à des réclamations et à des poursuites dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis qu'une décision finale au sujet de ces poursuites ne peut être prise pour l'instant, mais que celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.
- b) La Société a émis des garanties de 27 924 \$ (30 723 \$ en 2010) en vertu de lettres de crédit et de diverses cautions de soumission et de garantie de bonne exécution. La direction de la Société ne croit pas que ces garanties seront demandées et n'a donc enregistré aucune provision relative à celles-ci dans les états financiers consolidés.
- c) Les paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location-simple relatifs à des terrains, à de l'équipement de production et à du matériel roulant sont les suivants :

	\$
2012	6 901
2013	5 139
2014	3 707
2015	2 269
2016	1 184
Par la suite	8 784
	27 984

- d) Les activités de la Société sont assujetties aux lois et règlements fédéraux et provinciaux canadiens ainsi qu'à ceux du gouvernement fédéral et des États américains en matière d'environnement qui régissent, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets et l'évacuation des effluents. La Société prend des mesures pour se conformer à ces lois et règlements. Par contre, ces mesures sont soumises aux incertitudes relatives aux changements dans les exigences légales, à leur mise en application et au développement des procédés technologiques.
- e) La Société détient des contrats en vertu desquels des tiers concessionnaires qui exploitent certaines zones doivent assumer la responsabilité du reboisement. Si des tiers concessionnaires devaient faillir à leurs obligations, la Société devrait assumer la responsabilité des coûts futurs supplémentaires de reboisement dont la valeur estimative est actuellement de 738 \$ (727 \$ en 2010). S'il en est, les paiements nécessaires dans le cadre d'une telle éventualité seraient constatés sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés et ne sont pas inclus dans la provision pour reboisement.
- f) La Société a aussi remis une convention d'indemnisation environnementale à la banque pour la propriété de Maple Ridge, le site d'exploitation de Kanaka, dont l'obligation est limitée à la moitié des montants arrivant à échéance et exigible par la banque en vertu d'une telle indemnisation.

## 21 INSTRUMENTS FINANCIERS

### VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et de ses passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable à la date de l'état de la situation financière étant donné que ces instruments échoient à court terme. La juste valeur des créances à long terme et des passifs financiers de la Société portant intérêt se rapproche également de leur valeur comptable à moins d'indication contraire, divulguée ailleurs dans les états financiers consolidés. La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt a été ajustée en fonction d'informations obtenues sur le marché.

## 21 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUIVE)

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société enregistre une perte financière advenant le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations contractuelles. Pour la Société, le risque de crédit provient principalement des débiteurs.

L'importance de ce risque pour la Société est essentiellement influencée par les caractéristiques de chaque client. La direction de la Société est d'avis que ce risque est limité, car elle traite majoritairement avec des sociétés ferroviaires, de services publics et de télécommunications, ainsi qu'avec d'autres grandes entreprises.

La direction de la Société a établi une politique de crédit selon laquelle le profil de chaque nouveau client est étudié avant que les termes de paiement et de livraison courants ne soient offerts. L'étude de crédit comprend des évaluations de crédit externe, lorsque disponibles, ainsi que des références prises auprès d'autres fournisseurs. Chaque client a une limite d'achat afin d'établir un crédit maximal préautorisé par la direction. Une revue mensuelle de l'âge des comptes débiteurs est faite par la direction pour chaque point de vente. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences de crédit à la suite de l'évaluation peuvent uniquement traiter avec la Société sur une base de prépaiement.

La note 6 fournit des détails sur l'âge des débiteurs et la provision pour créances douteuses aux 31 décembre 2011 et 2010. En 2011, la Société avait un client qui représentait 14 % des ventes (16 % en 2010). Au 31 décembre 2011, le solde des comptes débiteurs pour ce client était de 3 936 \$ (2 025 \$ en 2010).

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci seront exigibles. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour régler ses passifs lorsqu'ils deviendront exigibles, dans des conditions normales aussi bien qu'inhabituelles, sans subir de pertes ou porter atteinte à sa réputation.

La Société s'assure d'avoir en place les facilités de crédit nécessaires pour financer les besoins de fonds de roulement, assurer les dépenses d'exploitation et s'acquitter de ses obligations financières. Les stocks constituent un élément important du fonds de roulement, en raison des longues périodes nécessaires pour sécher le bois à l'air, ce qui peut parfois faire en sorte qu'il s'écoulera plus de neuf mois avant qu'une vente ne soit conclue.

La Société fait un suivi de tous ses engagements contractuels et s'assure d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses paiements futurs. Les activités opérationnelles de la Société sont la première source de ses flux de trésorerie. La Société possède également une facilité de crédit renouvelable engagée (note 13 a)) rendue disponible par un syndicat bancaire, laquelle peut être utilisée pour répondre aux besoins de fonds de roulement ainsi qu'aux besoins généraux de la Société. Le tableau suivant détaille les échéances liées aux passifs financiers au 31 décembre 2011 :

	Soldes aux livres \$	Remboursement contractuel \$	Moins de 1 an \$	Entre 1 et 3 ans \$	Entre 3 et 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Endettement bancaire*	2 585	2 657	2 657	—	—	—
Comptes créditeurs et charges à payer	43 693	43 693	43 693	—	—	—
Obligations liées à la dette à long terme *	180 094	207 154	7 715	21 288	170 325	7 826
Règlement net des swaps de taux d'intérêt	—	3 996	1 134	1 815	1 047	—
Ententes de non- concurrence	2 582	2 848	1 265	1 583	—	—
	228 954	260 348	56 464	24 686	171 372	7 826

\* Capital et intérêt compris.

## 21 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUIITE)

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque lié à la variation des prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêt, et à son incidence sur les bénéfices de la Société et la valeur de ses instruments financiers. L'objectif de la gestion des risques de marché est de gérer et contrôler ces risques selon des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

### RISQUE DE CHANGE

Le risque de la Société lié aux gains ou aux pertes de change résultant des fluctuations du taux de change découle des opérations de ventes et d'achats en dollars américains effectuées par ses installations canadiennes ainsi qu'aux dettes à long terme libellées en dollars américains détenues par les compagnies canadiennes. La Société assure le suivi de ses transactions en dollars américains générées par ses établissements canadiens et conclut des ententes de couvertures afin de limiter son risque de change. Ses opérations de couverture de base consistent en des contrats de change à terme pour la vente de devises américaines et en l'achat de biens et services en dollars américains. La Société a également recours à des contrats de change à terme pour l'achat de devises américaines dans le cadre des achats importants de biens et de services qui ne sont pas naturellement protégés.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Société a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux contrats de change à terme. Ces contrats étant désignés comme couverture de flux de trésorerie, la variation de leur juste valeur a été enregistrée au cumul des autres éléments du résultat global et a été constatée aux résultats sur la durée des contrats de change à terme désignés, soit entre mars 2009 et décembre 2010. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la perte constatée aux résultats a été de 160 \$.

La Société n'avait aucun contrat de change à terme en vigueur au 31 décembre 2010. En 2011, la Société a repris l'application de la comptabilité de couverture sur les contrats de change à terme. Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des instruments financiers dérivés liés aux engagements pris par la Société relativement à la vente de devises en vertu de contrats de change à terme au 31 décembre 2011:

	Contrats de change à terme	Montant nominal \$ US	Taux de change moyen	Équivalent nominal \$ CA	Juste valeur \$ CA
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0387	1 558	32
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0392	1 559	31
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0397	1 559	31
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0400	1 560	31
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0402	1 560	30
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0404	1 561	29
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0406	1 561	29
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0407	1 561	28
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0408	1 561	28
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0409	1 561	27
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0410	1 562	27
Actif courant	Vente \$ US/Achat \$ CA	1 500	1,0411	1 562	26
		18 000	1,0403	18 725	349

**21 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUIITE)****RISQUE DE CHANGE (SUITE)**

Les contrats ont diverses dates d'échéance jusqu'au 31 décembre 2012 et la juste valeur a été établie en obtenant les valeurs au marché au 31 décembre 2011. Ce type d'évaluation est de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations, conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*. La description de chaque niveau de cette hiérarchie est définie comme suit :

Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Une appréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait résulté en une perte sur contrat de change à terme reconnu aux autres éléments du résultat global d'approximativement 1 181 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (néant en 2010). Pour une dépréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien, il y aurait une incidence égale en sens inverse.

Le tableau qui suit présente de l'information sur l'incidence d'une appréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien sur le résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010. Pour une dépréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien, il y aurait une incidence égale en sens inverse sur le résultat net et le résultat global.

	2011	2010
	\$	\$
Gain (perte) sur le résultat net	(298)	112

Cette analyse considère l'incidence d'une variation du taux de change sur les actifs et les passifs financiers libellés en devises américaines se trouvant à l'état de la situation financière des entités canadiennes :

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Débiteurs	1 721	2 060
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 825	939
Dette à long terme	2 875	—
	4 700	939

L'incidence d'une variation du taux de change sur les dettes à long terme des entités canadiennes libellées en dollars US a été exclue en grande partie de l'analyse de sensibilité des autres éléments du résultat étendu, car elles ont été désignées comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger (voir note 13 a)).

## 21 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUIITE)

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Au 31 décembre 2011, la Société est exposée de façon limitée à un risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme, car en considérant l'effet des swaps de taux d'intérêt, 85 % (65 % en 2010) de la dette à long terme de la Société est à taux fixe.

La Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de réduire les incidences des fluctuations de taux sur ses dettes à court et à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans l'échange du montant du capital nominal sur lequel les paiements sont fondés. La Société a désigné ses contrats de couverture de taux d'intérêt comme couvertures des flux de trésorerie de ses dettes. Les intérêts sur la dette sont ajustés pour y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt.

La facilité de crédit renouvelable engagée définie à la note 13 a) est rendue disponible par un syndicat bancaire. Le financement de cette facilité est lié au taux préférentiel des banques canadiennes, au taux AB, au taux de base américain ou au taux LIBOR. La Société réduit les incidences des fluctuations des taux d'intérêt en concluant des swaps de taux d'intérêt tel que présenté ci-dessous. L'incidence d'une hausse de 10 % de ces taux sur le solde annuel moyen de ces facilités de crédit, pour les emprunts n'ayant pas été sujets à des swaps, aurait augmenté la dépense d'intérêts de 105 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (39 \$ en 2010).

Le tableau suivant présente un sommaire des swaps de taux d'intérêt de la Société au 31 décembre :

Montant nominal	Dette liée	Taux fixe payé %	Échéance	2011
				Équivalent nominal \$ CA
10 000 \$ CA	Facilité de crédit engagée	1,09*	Août 2014	10 000
10 000 \$ CA	Facilité de crédit engagée	1,57*	Août 2016	10 000
25 000 \$ US	Facilité de crédit engagée	1,16*	Décembre 2016	25 425
15 000 \$ US	Facilité de crédit engagée	1,45*	Août 2016	15 255
15 000 \$ US	Facilité de crédit engagée	0,75*	Août 2014	15 255
15 000 \$ US	Facilité de crédit engagée	2,57*	Juin 2012	15 255
5 000 \$ US	Facilité de crédit engagée	5,80	Juillet 2015	5 085
5 000 \$ US	Facilité de crédit engagée	5,54	Juillet 2015	5 085
1 000 \$ US	Facilité de crédit engagée	4,69	Décembre 2015	1 017
5 600 \$ US	Obligation – Comté de Fulton, Kentucky	2,99	Décembre 2015	5 695

Montant nominal	Dette liée	Taux fixe payé %	Échéance	2010
				Équivalent nominal \$ CA
2 700 \$ CA	Facilité à terme	5,81	Février 2011	2 700
10 000 \$ US	Facilité à terme	1,53*	Avril 2011	9 946
15 000 \$ US	Endettement bancaire	2,57*	Juin 2012	14 919
5 000 \$ US	Emprunt à terme avec une banque américaine	5,80	Juillet 2015	4 973
5 000 \$ US	Emprunt à terme avec une banque américaine	5,54	Juillet 2015	4 973
1 000 \$ US	Emprunt hypothécaire	4,69	Décembre 2015	995
5 600 \$ US	Obligation – Comté de Fulton, Kentucky	2,99	Décembre 2015	5 570

\* Plus marge applicable

## 21 INSTRUMENTS FINANCIERS (SUIITE)

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SUIITE)

Les swaps de taux d'intérêt détenus par la Société sont désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie. La documentation des couvertures de flux de trésorerie permet la substitution de la dette sous-jacente pour autant que l'efficacité de la couverture soit démontrée. Au 31 décembre 2011, toutes les couvertures de flux de trésorerie étaient efficaces.

La juste valeur de ces instruments financiers a été établie en confirmant les valeurs au marché auprès de tierces parties au 31 décembre 2011. Ce type d'évaluation est de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations, conformément à la norme IFRS 7 tel que définie dans la section sur le risque de change.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt basée sur les exigences en matière de règlement au comptant au 31 décembre 2011 représente une perte de 1 549 \$ (1 379 \$ en 2010), montant duquel 171 \$ et 1 378 \$ sont respectivement présentés au passif courant et non courant à titre d'instruments financiers dérivés. Une diminution de 10 % des taux d'intérêt au 31 décembre 2011 aurait augmenté la perte présentée aux autres éléments du résultat global de 155 \$ (138 \$ en 2010) approximativement. Pour une augmentation de 10 % des taux d'intérêt, il y aurait une incidence égale en sens inverse.

## 22 INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de poursuivre sa stratégie de croissance interne et d'entreprendre des acquisitions ciblées, tout en maintenant une approche prudente à l'égard du levier financier et de la gestion du risque financier. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des actifs pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société se compose de la dette totale qui comprend l'endettement bancaire et des capitaux propres qui comprennent le capital actions.

	2011 \$	2010 \$
Dette totale	182 679	157 751
Capitaux propres	331 912	280 102
Total du capital	514 591	437 853
Ratio de la dette totale sur la capitalisation totale	0,35:1	0,36:1

Le capital de la Société est principalement affecté au financement du fonds de roulement hors caisse, des dépenses en immobilisations liées à l'expansion de la capacité ainsi qu'aux acquisitions. La Société finance actuellement ces besoins à même ses flux de trésorerie et sa facilité de crédit renouvelable engagée. Toutefois, l'acquisition future d'entreprises pourrait nécessiter de nouvelles sources de financement.

Comme principale mesure de suivi de son levier financier, la Société se sert du ratio de la dette totale sur la capitalisation totale qu'elle vise à maintenir dans une fourchette de 0,20:1 à 0,75:1. Le ratio de la dette totale sur la capitalisation totale se définit comme étant la dette totale divisée par le total du capital.

La facilité de crédit renouvelable est assortie de certaines clauses restrictives, entre autres un ratio minimal de la dette consolidée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios font l'objet d'un contrôle trimestriel par la Société. Ils sont aussi soumis trimestriellement à l'examen du comité d'audit et du conseil d'administration de la Société. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

## NOTES ANNEXES (SUITE)

31 décembre 2011 et 2010

(les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 23 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

#### a) Transactions

La Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	2011	2010
	\$	\$
Société mère		
Honoraires payés pour des services de marketing et des services techniques	200	200
Intérêts sur les billets à payer	26	32
Actionnaires ultimes		
Honoraires payés pour des services de marketing et des services techniques	100	100
Autre		
Frais juridiques d'un cabinet dans lequel un administrateur de la Société est un associé	359	186

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au 31 décembre, les états consolidés de la situation financière incluent les montants suivants conclus avec des parties liées :

	2011	2010
	\$	\$
Comptes créditeurs aux actionnaires ultimes	25	—
Comptes créditeurs à la société mère	50	12
Dette à long terme payable à la société mère	—	746
Comptes créditeurs à un cabinet dans lequel un administrateur de la Société est un associé	10	24

#### b) Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs (internes et externes) et certains membres de la haute direction. Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée ou à verser aux membres clés de la direction.

	2011	2010
	\$	\$
Salaires, compensation et autres avantages sociaux	2 041	2 142
Paielements fondés sur des actions	124	171
	2 165	2 313

### 24 INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société exerce ses activités dans un secteur d'activité, soit la production et la vente de bois traité sous pression et les services connexes. Ses usines sont situées dans les provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et dans les États américains de Pennsylvanie, de Virginie, de Virginie-Occidentale, du Kentucky, du Wisconsin, de l'Alabama, de l'Indiana, de la Louisiane, du Tennessee, du Minnesota, de l'Arkansas et de Washington. Également, la Société exploite un centre de distribution dans la province canadienne de Terre-Neuve-et-Labrador.

**24 INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)**

Les ventes sont attribuées aux différents pays selon l'emplacement du client, comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Canada	227 952	215 327
États-Unis	412 196	345 719
	<b>640 148</b>	<b>561 046</b>

Les ventes par produit se détaillent comme suit au 31 décembre :

	2011	2010
	\$	\$
Traverses de chemin de fer	338 790	283 192
Poteaux destinés aux sociétés de services publics	194 807	166 681
Produits industriels	78 890	81 401
Bois à usage résidentiel	27 661	29 772
	<b>640 148</b>	<b>561 046</b>

Les immobilisations corporelles sont attribuées aux différents pays selon leur emplacement, comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Canada	47 992	45 748
États-Unis	71 449	59 015
	<b>119 441</b>	<b>104 763</b>

Les immobilisations incorporelles, d'une valeur comptable nette de 61 998 \$ (54 986 \$ en 2010), et le goodwill, d'une valeur de 91 720 \$ (73 973 \$ en 2010), sont attribués aux activités américaines de la Société.

**25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Le 15 mars 2012, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire payable le 30 avril 2012 aux actionnaires inscrits aux registres de la Société à la fermeture des affaires le 2 avril 2012.